

YONNE mémoire

N° 29 / mai 2013 - 4€ / ISSN1620-1299

SOMMAIRE

LIVRES

Histoire de la Résistance 1940-1945 d'Olivier Wieviorka

Par JOËL DROGLAND / page 2

LE DOSSIER

LES RÉSISTANTS ET RÉSISTANTES DE LYONNE, une approche de la Résistance icaunaise à partir des cartes CVR Par CLAUDE DELASSELLE / page 8

ENSEIGNEMENT ET PÉDAGOGIE

La Seconde guerre mondiale malmenée par le programme d'Histoire en première (programme 2011)

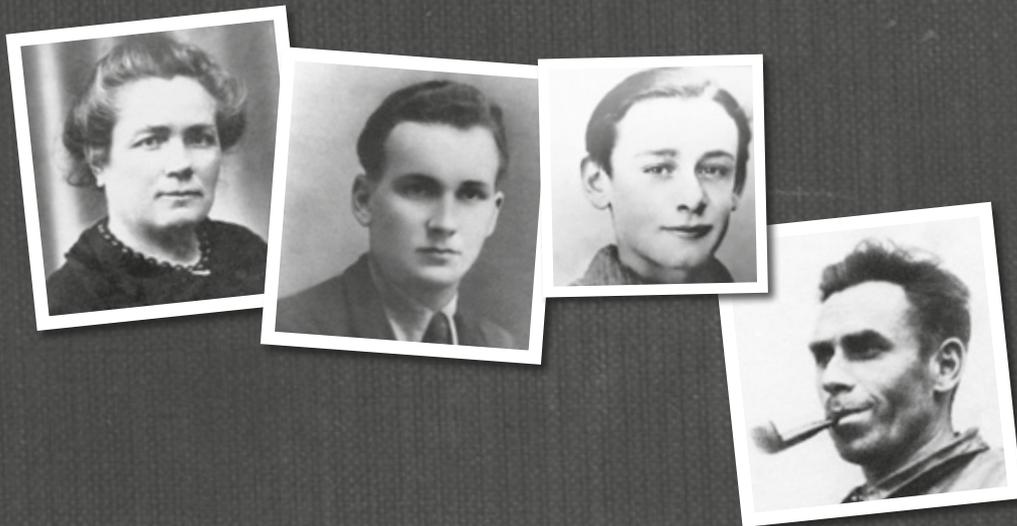
Par FRÉDÉRIC GAND et BERNARD DALLE-RIVE / page 22

[LE DOSSIER]

LES RÉSISTANTS ET RÉSISTANTES DE L'YONNE

Par CLAUDE DELASSELLE

UNE APPROCHE DE LA RÉSISTANCE ICAUNAISE À PARTIR DES CARTES CVR (COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE)



ARORY

• Association pour la Recherche sur l'Occupation et la Résistance dans l'Yonne •

Yonne mémoire 40/44 / Bulletin de l'Association pour la Recherche sur l'Occupation et la Résistance dans l'Yonne / Directeur de publication : C. Delasselle / Rédacteur en chef : C. Delasselle / Iconographie : Arory / Coordination : T. Roblin, J. Rolley / Graphisme et réalisation : F. Joffre / Arory, 2013 / Photos : D.R. / Site internet : www.arory.com / e-mail : arory.doc@wanadoo.fr / Centre de documentation : 15 bis, rue de la Tour d'Auvergne - 89000 Auxerre / Tél. / fax : 03 86 48 23 68 / Couverture : montage photo réalisé avec des documents d'archives officielles et archives privées (©Arory D.R. 2013) /

Le Secrétaire

Histoire de la Résistance 1940-1945 d'Olivier Wieviorka

par Joël Droglad

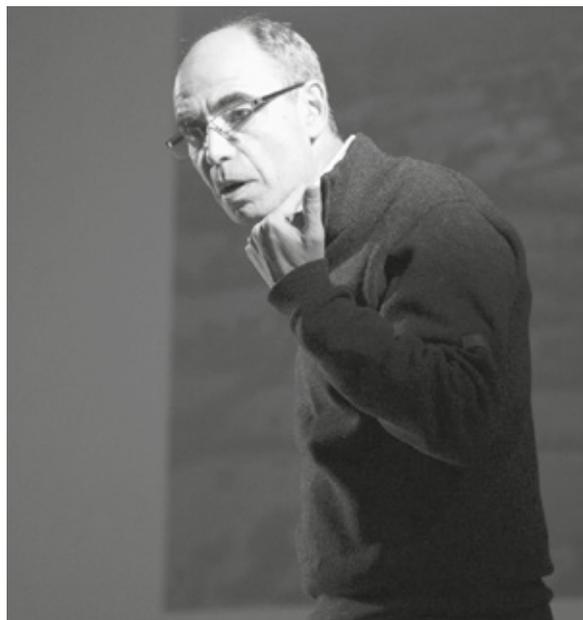
Olivier Wieviorka, historien spécialiste de la Seconde Guerre mondiale, de la France sous l'Occupation et de la résistance française est venu présenter son dernier opus *Histoire de la Résistance, 1940-1945* le X^e mars dernier à l'invitation de ?. Compte rendu sur un ouvrage complet relevant d'une entreprise difficile.

Membre de l'Institut universitaire de France, rédacteur en chef de la revue *XX^e Siècle*, professeur des Universités à l'École normale supérieure de Cachan, Olivier Wieviorka est un historien spécialiste de la Seconde Guerre mondiale, de la France sous l'Occupation et de la résistance française. Il est l'auteur d'une *Histoire du Débarquement en Normandie* (Le Seuil, 2007), d'une histoire du mouvement de résistance « Défense de la France » (*Une certaine idée de la Résistance. Défense de la France*, Le Seuil, 1995, réédition 2010) et d'une histoire politique de la mémoire française de l'Occupation (*La Mémoire désunie. Le souvenir politique français des années sombres, de la Libération à nos jours*, Le Seuil, 2010).

Il publie aujourd'hui la première synthèse de l'histoire de la résistance intérieure en France, entreprise si difficile et démesurée que nul historien jusqu'à ce jour n'avait osé l'entreprendre à lui seul.

Un événement historiographique

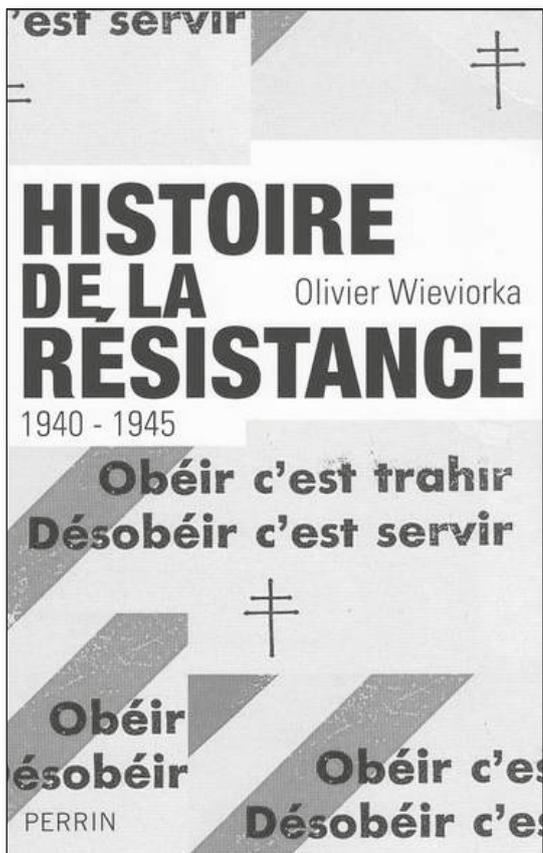
Depuis une trentaine d'années, l'histoire de la résistance a été profondément renouvelée dans ses méthodes et dans ses thèmes d'étude. Des dizaines de thèses, souvent éditées quelques temps après leur soutenance dans une collection les rendant accessibles à un public élargi, des dizaines d'ouvrages scientifiques écrits par des universitaires et autres spécialistes ont été publiés depuis qu'a été pris un tournant historiographique pour une histoire de la résistance qui soit plus problématique, moins hagiographique et moins commémorative, davantage fondée sur l'analyse et la critique des sources écrites et orales. L'application à l'histoire



Olivier Wieworka. ©2012 Lycée Français de New York.

de la résistance d'une démarche critique et scientifique s'est traduite par la multiplication des champs de la recherche : les mouvements de résistance, les réseaux de résistance, le Parti communiste, des biographies, des monographies régionales, des études souvent collectives sur les étrangers dans la résistance, les femmes dans la résistance, les juifs dans la résistance, la mémoire de la résistance etc.

Mais il n'existait pas de synthèse globale de l'histoire de la résistance intérieure en France, alors qu'il en existait une de l'histoire de la résistance extérieure : l'ouvrage de J.-L. Crémieux-Brilhac, *La France libre : de l'Appel du 18 juin à la Libération*. On devait donc se reporter à des ouvrages de synthèse traitant de l'Occupation. L'ouvrage de J.-P. Azéma, *De Munich à la Libération*, paru dans la collection Point Histoire au Seuil en 1979 a été le livre de référence pendant 20 ans. A l'époque de sa parution, il traduisait le cours nouveau d'une recherche en plein renouvellement ; il a été plusieurs fois réédité en intégrant les acquis de la recherche. Une synthèse solide et plus récente vint compléter le livre de J.-P. Azéma, l'ouvrage de Julian Jackson, *La France*



Histoire de la Résistance, 1940-1945 d'Olivier Wieviorka, Ed. Perrin, 575 pages, 2013, 25 euros.

sous l'Occupation. Les 160 pages qui constituent la quatrième partie étaient jusqu'à ce jour la synthèse la plus claire qu'on puisse consulter. Signalons encore un ouvrage très accessible, bien qu'il ne s'agisse pas d'une synthèse mais plutôt d'une chronique très richement illustrée mais écrite à la lueur des acquis de l'historiographie récente, publié chez Larousse en 2003 sous la direction de Robert Belot, avec la collaboration d'Eric Alary (auteur d'une thèse sur la ligne de démarcation et d'une étude de la vie quotidienne sous l'Occupation) et Bénédicte Vergez-Chaignon (auteur d'une thèse sur le docteur Ménétrel et plus récemment d'une étude sur les vichysto-résistants) : *Les Résistants : histoire de ceux qui refusèrent*.

Au début des années 1990, un groupe d'historiens a souhaité revenir sur l'histoire de la résistance, chantier un peu délaissé, et organiser sur ce thème un cycle de six colloques. Organisés par plusieurs universités et centres de recherches, ce projet a été conçu d'emblée comme une entreprise originale par son ampleur (150 chercheurs français et étrangers, six colloques étalés sur près de quatre ans), par sa volonté comparative, par son caractère décentralisé. Six colloques thématiques se sont tenus de 1993 à 1997 et ont donné lieu à d'importantes publications. Ces colloques ont marqué

et traduit un indéniable effort de conceptualisation de l'histoire de la résistance en même temps que de diversification des approches, par le recours à l'anthropologie et la sociologie notamment. *Le Dictionnaire historique de la Résistance* publié en 2006 chez Robert Laffont dans la collection « Bouquins » est l'aboutissement des six colloques dont il constitue le véritable bilan, il est aussi l'ouvrage le plus complet qu'on puisse aujourd'hui consulter et qui expose tous les acquis et toutes les problématiques de l'historiographie récente.

Olivier Wieviorka relève le défi et publie aujourd'hui la synthèse qu'on attendait. Il expose clairement son ambition dans l'introduction : « *L'ouvrage entend principalement proposer une lecture globale de la résistance intérieure française en synthétisant la masse considérable de travaux qui l'ont, depuis plus d'un demi-siècle, éclairée.* » La réussite est à la hauteur de l'ambition, et l'on sort admiratif de la lecture de ce gros ouvrage, complet, bien écrit, qui révèle une étonnante capacité de synthèse et une connaissance exhaustive du sujet.

Distanciation, historisation, démythification de la Résistance

L'auteur « *propose au lecteur de comprendre un phénomène assurément complexe, en récusant la part de la légende et les simplifications abusives, quitte à porter un regard éthiquement distancié sur une page mythique, pour ne pas dire mythifiée, de l'histoire nationale* ».

Sans reprendre les débats et les réflexions sur les relations difficiles et nécessaires entre l'historien et le témoin, il se situe très clairement dans une démarche d'historien qui considère la résistance comme un phénomène historique qui doit être étudié avec les mé-

Le discours de l'historien (...) doit en effet expliquer et non émouvoir. À la différence du romancier ou du cinéaste, il s'interdit de jouer sur le registre des sentiments. Olivier Wieviorka

thodes de l'historien, sans aucune forme d'autocensure et en dehors de tout pathos : « *Le discours de l'historien (...) doit en effet expliquer et non émouvoir. À la différence du romancier ou du cinéaste, il s'interdit de jouer sur le registre des sentiments. Or la résistance décourage le regard froid. L'engagement de si nobles figures suscite respect et admiration, la torture ou la mort qu'endurèrent héros connus ou anonymes ne peuvent laisser indifférent. L'historien doit pourtant s'abstenir d'y céder. Il verserait, sinon, dont l'hagiographie et abdiquerait le sens critique qui fonde sa discipline* ». Dans ces conditions, il reconnaît avoir été conduit à « *écarter les légendes* », « *sans que la plume ne tremble* ».

Le choix d'une définition restrictive de la résistance

L'auteur se refuse à développer longuement le thème

LIVRES

de la définition de la résistance mais il entend « *avancer quelques critères qui dessinent les contours de la résistance intérieure française* ». Il estime que la résistance exige une action qui vise concrètement à combattre l'occupant allemand ou son allié vichyste, qu'elle doit traduire le choix d'un engagement volontaire et qu'elle postule la transgression. Il opte donc très clairement pour une conception restrictive de la résistance : après avoir rappelé la distinction établie par l'historien

On ne saurait confondre le registre de la complicité et le registre de l'action, l'apport limité d'une aide ponctuelle et le déploiement dans la durée de l'engagement...

Olivier Wieviorka

François Marcot entre « la résistance-organisation » [celle des organisations structurées] et la « résistance-mouvement » [celle des hommes et des femmes qui apportèrent leur aide, ponctuellement ou de façon plus assidue], il annonce que son ouvrage traitera de la résistance-organisation.

Il n'adhère pas à la conception très large d'une résistance civile diffuse dans toute la société et il refuse de confondre les actions de résistance avec l'ensemble des actions ponctuelles d'aide et de sympathie à la résistance : « *On ne saurait confondre le registre de la complicité et le registre de l'action, l'apport limité d'une aide ponctuelle et le déploiement dans la durée de l'engagement, la volonté de minimiser les risques et l'acceptation des sacrifices les plus hauts (...)* Le ravitaillement offert aux maquis par un paysan des Glières, ne s'inscrit pas dans les mêmes cadres que l'action impulsée par Tom Morel [le chef du maquis]. Les faux papiers délivrés à une ou deux reprises par un fonctionnaire compatissant ne se situent pas au même niveau que le sabotage entrepris par un André Jarrot [parachuté de Londres pour de difficiles missions de sabotage]. Dans un cas, l'engagement ponctuel et discontinu, moins transgressif, fut évidemment moins dangereux ; dans l'autre, l'engagement entier et répété comportait des risques sérieux dans le résistant mesurait pleinement la hauteur ». Cette conception de la résistance lui permet d'utiliser des sources administratives qui autorisent un chiffrage, alors que souvent les historiens s'y refusent : « *on peut considérer que l'armée des ombres a au total rassemblé de 300 000 à 500 000 hommes et femmes.* »

Un plan à la fois chronologique et thématique

L'ouvrage est construit en 18 chapitres qui suivent un plan à la fois chronologique et thématique. Les trois premiers chapitres (I. *L'Appel* ; II. *Partis et syndicats : une avant-garde de la résistance ?* III. *La naissance des mouvements*) traitent des conditions et des modalités de naissance de la résistance intérieure. Les chapitres

V (*Nouvelles donnes*), VI (*Synergies et ralliements*) et VII (*Deux résistances pour un même combat ? De la mobilisation des Français au choc du STO*) traitent de la période qui sépare l'invasion de l'URSS en juin 1941 du débarquement allié en Afrique du Nord en novembre 1942 : relations de la France libre avec « la France captive », développement des mouvements et des réseaux, naissance et développement des maquis. Les chapitres IX (*1943 : les développements de la résistance intérieure*), X (*Les longs chemins de l'unité*) et XI (*Une succession sans héritage. Caluire et ses suites*) traitent de l'année 1943 : montée en puissance des organisations de résistance, débats et divisions politiques et idéologiques, unification difficile sous l'autorité du général de Gaulle, arrestation de Jean Moulin. Les chapitres XII (*Les jeux d'Alger et leurs conséquences*), XIII (*En ordre de bataille*) et XIV (*Formez vos bataillons !*) traitent de la période qui sépare l'arrivée du général de Gaulle à Alger au printemps 1943 de la libération du territoire en 1944 : opposition entre gaullistes et giraudistes, libération de la Corse, difficile succession de Jean Moulin, préparation politique et stratégique de la libération, constitution et attaque des grands maquis (Les Glières, Saint-Marcel, le Vercors).

Six chapitres thématiques s'incorporent dans le récit pour traiter de l'engagement (chapitre IV), de la résistance face à la persécution antisémite (chapitre VIII), de la sociologie de la résistance (chapitre XV), de la répression (chapitre XVI), de l'impuissance de la résistance à rénover la vie politique en France (chapitre XVII), enfin de la mémoire de la résistance (chapitre XVIII). Une quarantaine de pages de notes, une chronologie, une solide bibliographie sélective et un index complètent cet ouvrage qui n'est pas illustré mais qui propose trois cartes (les régions militaires de la résistance, les réseaux de la section F du SOE, les structures de la résistance au printemps 1944).

On trouvera exposés dans ce livre tous les acquis de la recherche historique sur la résistance française, qu'ils aient été publiés dans des thèses, dans des articles ou dans des actes de colloques. Il arrive même que ces recherches n'aient pas encore été publiées, comme c'est le cas pour trois thèses que l'auteur a récemment dirigées sur les réactions des Français face au Service du travail obligatoire, sur le maquis des Glières et sur les délégués militaires régionaux, hauts responsables de la résistance envoyée par Londres dans les régions françaises pour y préparer les structures de la libération du territoire.

Sans chercher à résumer un ouvrage aussi complet, je voudrais insister sur quelques points qui, s'ils font consensus désormais parmi les historiens, sont sans doute les plus nouveaux pour qui n'est pas un spécialiste de l'histoire de la Résistance. Il est vrai que ces acquis de la recherche historique changent certaines perspectives, remettent en cause des vérités admises

et rassurantes et écornent parfois les légendes.

L'appel du 18 juin n'a pas fondé la résistance

La résistance intérieure est née indépendamment de la France libre londonienne. De Gaulle n'est pas le créateur, ni même l'inspirateur de la résistance intérieure dont l'intérêt lui échappa longtemps. « *Il n'imaginait ni de mobiliser la population de la France captive en forgeant les termes d'une résistance civile, ni de tracer les contours d'une lutte armée développant, par exemple, une forme de guérilla* ». De Gaulle chercha à influencer l'opinion publique en intervenant à la radio britannique et créa des services secrets (le BCRA) qui encouragèrent le développement de la lutte clandestine mais qui manquèrent cruellement de moyens en hommes et en logistique.

Ni les partis politiques, ni les syndicats, pas plus que l'Armée ou les Églises ne furent aux avant-postes de la lutte clandestine contre l'occupant nazi ou le régime de Vichy. « *La résistance fut donc, dans ses origines, un processus endogène émanant de la France captive.* »

L'invention d'un type original d'organisation, le mouvement de résistance

La société civile dut trouver en son sein les ressources nécessaires pour mener le combat, elle dut en inventer les termes et les formes, sans pouvoir s'appuyer sur des précédents historiques. La résistance inventa un type original d'organisation, le mouvement de résistance. Beaucoup de mouvements optèrent pour une stratégie civile « *qui résultait autant de l'impossibilité de prendre les armes que d'un choix positif pleinement assumé* ». Tandis que les réseaux de résistance, formés depuis Londres par le BCRA ou par les Anglais, ont un objectif militaire (renseignement, évasion et sabotage), les mouvements ont pour objectif « *de préserver l'identité d'une France menacée dans ses valeurs tout en protégeant la population des rigueurs de l'occupation* ». Dès leur origine ou presque, les mouvements entendent aussi réfléchir à la reconstruction d'une France nouvelle après la libération.

Le mouvement se structure à partir d'un journal puis diversifie ses actions vers la fabrication de faux papiers, le recueil de renseignements, le sabotage. « *Couvrant l'ensemble du spectre idéologique [...], les mouvements pouvaient donc prétendre représenter le pays réel en offrant à une opinion publique bâillonnée les moyens de s'exprimer* ». Longtemps les mouvements furent méfiants à l'égard du général de Gaulle, les formations de gauche se défiant d'un militaire inconnu qui taisait ses orientations politiques et dont les partisans avaient quitté la métropole.

Émanation de la société, la résistance reflète parfois ses préjugés

Toute la résistance ne rejeta pas d'emblée l'antisémi-

tisme. Quelques mouvements se montrèrent même ouvertement antisémites. « *Cette conception [...] conduisit la résistance à se désintéresser de la persécution antisémite qui ne constitua jamais une priorité dans l'échelle de ses urgences* ». Si quelques mouvements identifièrent d'emblée l'État français à un ennemi, d'autres adoptèrent « *une position plus circonspecte* ». Le maréchal inspirait le respect à beaucoup et les réformes entreprises par son régime séduisirent une partie des mouvements, dont quelques-uns croyaient ou voulaient croire que Vichy jouait un double jeu. Mais, et ce « *mais* » est essentiel, « *les mouvements ne se méprirent jamais sur la hiérarchie des urgences. Luttant contre l'occupant, ils affirmèrent avec constance que le redressement intérieur ne pourrait s'opérer sous la botte [...] Leurs connivences idéologiques ne les détournèrent jamais de leur mission première : résister. Là réside sans doute l'opposition qui sépare ces résistants vichystes des vichysto-résistants* ».

Les stratégies complexes du Parti communiste français

Jusqu'en août 1939 le Parti communiste français a défendu une position patriotique et belliciste ; la signature du pacte germano-soviétique provoqua donc la stupeur mais l'appareil resta en place. Les dirigeants du Parti s'efforcèrent d'instrumentaliser les bonnes relations qui unissaient Berlin à Moscou : ils négocièrent avec les Allemands la réparation officielle de *L'Humanité* et encouragèrent les militants à agir à visage découvert pour reprendre possession des mairies et des locaux syndicaux. Cette démarche suicidaire permit à la police française de multiplier les arrestations. Évitant d'atta-

***On Le PCF privilégia donc jusqu'au printemps 1941 le combat contre le régime vichyste par rapport à la guerre contre l'occupant*. Olivier Wieviorka**

quer de front l'occupant, le parti pourfendit sans relâche le régime pétainiste tout en demeurant très hostile au général de Gaulle qu'il traitait de laquais de l'impérialisme anglais. « *Le PCF privilégia donc jusqu'au printemps 1941 le combat contre le régime vichyste par rapport à la guerre contre l'occupant [...]* Il est au total difficile de considérer que le parti communiste ait, dès 1940, basculé dans une résistance résolue à l'occupant quoiqu'il ait prétendu après la guerre. Sa stratégie s'est avant tout adaptée aux méandres de la diplomatie soviétique dont elle ne s'est guère démarquée. » C'est d'ailleurs l'évolution des relations germano-soviétiques et leur dégradation au printemps 1941 qui conduisit à la constitution par le parti communiste du Front National qui devint un grand mouvement de résistance. Le ralliement du parti communiste au général de Gaulle en janvier 1943, à une époque où les alliés soutenaient

LIVRES

le général Giraud contre de Gaulle, renforça considérablement le prestige national et international de ce dernier. Néanmoins « *la sincérité de l'adhésion du parti communiste français à la France combattante (...) demeurait énigmatique* ». Le PCF, en se présentant comme le seul vrai partenaire de la France libre, essayait de monopoliser la représentation de la résistance métropolitaine qu'il cherchera toujours à contrôler, tout en affectant de tenir la balance égale entre les deux généraux et en envoyant un délégué auprès du général Giraud. Il entretint à l'égard des autres formations résistantes des relations complexes à dominante hostile et le Front National ambitionna de diriger l'action clandestine en France. Olivier Wieviorka revient sur la présence de certains responsables communistes au sein du mouvement Libération-Sud. Il affirme qu'ils restèrent en contact avec le Parti, en dépit de leurs dénégations durant comme après la guerre et estime que « *certaines historiennes minorent l'incidence* » de ce fait.

La sincérité de l'adhésion du parti communiste français à la France combattante (...) demeurait énigmatique

Olivier Wieviorka

À partir de juin 1943 et jusqu'à la Libération, le parti communiste mène parallèlement deux stratégies : l'une, d'union de la résistance intérieure pour la libération nationale, l'autre, qui « *s'avance masquée* », de rupture et de prise du pouvoir. C'est ainsi que le Parti tenta de transformer le Conseil national de la Résistance en organe directeur de la résistance intérieure, s'efforça de freiner la constitution des Comités départementaux de Libération, puis chercha à les contrôler, encouragea la formation de Milices patriotiques. De Gaulle « *sut limiter l'hégémonie rouge en bornant les prérogatives de la résistance intérieure et en intégrant les communistes au cœur de l'appareil d'État* ».

Les résistants furent une minorité des réfractaires qui furent une minorité des requis du STO

Les Français se sont forgé une image lyrique de la classe ouvrière pendant la Seconde Guerre mondiale, image entretenue par le parti communiste, qui présente une classe ouvrière unanime dans la lutte. Il faut pourtant observer « *que le monde ouvrier montra dans l'ensemble une combativité limitée* », que les réquisitions de travailleurs ne provoquèrent pas instantanément la révolte, et que 450 000 Français prirent le chemin du Reich entre octobre 1942 et mars 1943. Les trois premières actions de réquisition furent honorées à 92 %. Ce n'est qu'à partir de l'été 1943 que les réfractaires se firent plus nombreux et ce n'est qu'en 1944 qu'ils constituèrent l'énorme majorité.

Encore faut-il remarquer que tous les réfractaires au

Service du travail obligatoire ne basculèrent pas dans la résistance. Beaucoup se firent exempter légalement en s'inscrivant à l'université ou en s'engageant dans des métiers protégés. D'autres acceptèrent de travailler pour le Reich, mais en France. Les réfractaires au sens strict ne furent donc qu'une minorité des hommes recensés (de 200 000 à 350 000 personnes), et les résistants ne furent qu'une minorité des réfractaires : les trois quarts d'entre eux se réfugièrent dans des fermes ou se cachèrent à leur domicile ou chez des proches, un quart seulement rejoignit la résistance.

La résistance face à la persécution antisémite

« *La résistance organisée ne s'engagea pas, à de très rares exceptions près, dans la bataille contre l'antisémitisme.* » Elle se montra prudente pour des raisons stratégiques, elle évitait de prendre les Français à rebrousse-poil, elle craignait de valider la propagande nazie qui stigmatisait une guerre juive, elle ne perçut ni la singularité ni la gravité de la menace. Ce furent des voix communistes (la revue *L'Université libre*) et des voix chrétiennes qui s'élevèrent pour rejeter la persécution antisémite, le journal clandestin *Témoignage chrétien* en première ligne. « *Ni la BBC, ni la presse clandestine ne placèrent la lutte contre la déportation raciale au faîte de leurs priorités.* » « *La déportation en vint progressivement à désigner la transplantation des travailleurs requis par le STO. À partir de 1943, le sort des juifs disparut progressivement des médias, communistes inclus, et l'intérêt se polarisa sur le Service du travail obligatoire.* »

« *Force est de constater que la résistance se tut alors même que se perpétrait un génocide d'une ampleur inédite dont les signes, pourtant, se multipliaient, réduisant d'autant le champ de l'ignorance.* » La résistance ne fut pas seule dans l'indifférence : « *Les gloires montantes ou consacrées de l'intelligentsia optèrent pour le mutisme, d'André Gide à Paul Claudel en passant par Jean-Paul Sartre. Et les caciques de la République ne brillèrent en la matière ni par leur courage ni par leur lucidité. Ce furent les prélats de zone Sud qui élevèrent la voix pour rejeter la persécution, leur voix porta fort mais resta isolée : « Ce fut donc d'une Église, pourtant discréditée par son compagnonnage vichyste, que provinrent les seuls cris audibles appelant à lutter contre la persécution.* »

Ne pas surestimer l'apport militaire de la Résistance

La résistance participa pleinement aux combats de l'été 1944. Elle exécuta les plans préparés à Londres qui avaient pour objectif de paralyser les liaisons ferroviaires, routières et téléphoniques, afin de compliquer l'envoi de renforts vers la Normandie puis la retraite de la Wehrmacht. Elle bénéficia de moyens conséquents en argent, en armes parachutées et en formateurs militaires alliés envoyés pour l'encadrer. Elle sabota le

Avec ou sans la résistance, les alliés auraient débarqué et remporté la victoire. Olivier Wieviorka

réseau ferré, multiplia les actes de guérilla et guida les troupes anglo-américaines. Les stratèges militaires alliés furent très satisfaits des résultats obtenus en juin 1944.

Il faut cependant « savoir raison garder » et ne pas oublier de constater que la retraite allemande s'accomplit en bon ordre et que 300 000 hommes au moins en provenance de l'Ouest réussirent à franchir la Seine en août 1944. La Wehrmacht perdit le gros de son matériel mais parvint à rapatrier l'essentiel de ses forces, ce qui explique qu'elle ait pu résister ensuite, près d'une année durant, aux forces alliées qui la combattaient sur deux fronts. « *Avec ou sans la résistance, les alliés auraient débarqué et remporté la victoire* ».

Relativiser l'influence du programme du Conseil national de la Résistance

En 1945 le pouvoir provisoire issu de la résistance entendit rebâtir le pays sur de nouvelles bases. Il engagea une politique de nationalisation, de planification et instaura un système de sécurité sociale. « *Ces mesures constituaient à bien des égards une révolution [...] Rompant avec la logique libérale, l'État acceptait d'intervenir dans la vie économique de la nation [...] Cette révolution, pourtant ne saurait être imputée au seul crédit de la résistance. Certes, le programme du Conseil national de la Résistance, entériné le 15 mars 1944, avait dans une large mesure exigé l'adoption de ces mesures. Mais il ne prévoyait en rien les moyens de les appliquer. De fait, les nationalisations furent portées à l'Assemblée par les partis politiques, des formations qui appliquaient leur programme sans chercher à exécuter les projets que la résistance avait conçus [...] Les réformes structurelles de la Libération s'inspirèrent donc pour beaucoup des solutions esquissées dans les années 1930 ainsi que des projets conçus par les hommes passés, pour un temps, par Vichy [...] La résistance et ses projets ne tinrent par conséquent qu'une place marginale dans ce grand dessein qui reçut, par surcroît, l'assentiment de tous.* »

L'auteur affirme donc que la résistance ne peut être considérée comme la seule inspiratrice des réformes impulsées à la Libération, mais que celles-ci durent beaucoup à l'esprit des années 1930.

Trois petites réserves

Les débuts de la résistance, de l'automne 1940 à la fin de 1941 font l'objet d'une analyse moins approfondie que les périodes ultérieures, en particulier celle qui court de l'été 1943, après l'arrestation de Jean Moulin, à la Libération. La constitution des premiers petits groupes de résistance aurait pu faire l'objet d'une pré-

sentation plus conséquente alors que l'étude de l'évolution compliquée de l'organigramme de la résistance intérieure et des conflits entre les états-majors londoniens et ceux des FFI de l'intérieur aurait peut-être gagné à être simplifiée.

Le rôle historique de Jean Moulin m'a semblé être minimisé. Son passé n'est pas présenté, les immenses difficultés qu'il a dû surmonter dans la clandestinité sont à peine évoquées et Olivier Wieviorka affirme que si de Gaulle lui attribua « *de grandes responsabilités* », « *on ne saurait pour autant attribuer à l'ancien préfet un rôle décisif dans la nouvelle approche suivie par la France libre* » à l'automne 1941. Mais sans doute suis-je moi aussi victime d'une représentation mythifiée de Jean Moulin !

Un chapitre, même court, consacré aux aspects les plus concrets de la vie des résistants et des résistantes aurait été le bienvenu, même s'ils sont évoqués au cours du récit. On y aurait trouvé, exposés de manière plus approfondie, les diverses activités de résistance et les divers types de résistants : les sabotages, les liaisons et les agents de liaison, les réceptions de parachutage, les émissions radio, la vie des maquisards, y compris dans les centaines de petits maquis, la relation avec les populations locales et ce qu'il est convenu d'appeler les résistants sédentaires.

Cette Histoire de la Résistance est un ouvrage fondamental, complet et synthétique, désormais indispensable aux étudiants et aux professeurs. Mais il ne leur est pas réservé ! Par sa structure explicite, par la rigueur de sa composition, par sa qualité d'écriture, il est d'une lecture agréable et s'adresse à un large public. ■■■

LES RÉSISTANTS ET RÉSISTANTES DE L'YONNE

UNE APPROCHE DE LA RÉSISTANCE ICAUNAISE À PARTIR DES CARTES CVR (COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE)

Lorsque nous avons travaillé à la réalisation du cédérom *La Résistance dans l'Yonne*, entre 1999 et 2004, nous n'avons pu obtenir l'autorisation de consulter les dossiers individuels de demande d'obtention de la carte de Combattant volontaire de la Résistance, conservés à l'ONACVG (Office national des anciens combattants et victimes de guerre) de l'Yonne. Nous n'avons donc pas pu réaliser une étude approfondie de la sociologie des résistants et résistantes de l'Yonne et avons dû nous contenter d'une approche limitée aux résistants et résistantes que nous avons pu interviewer ou sur la vie desquels nous avons des renseignements. Dans le livre *Un département dans la guerre 1939-1945. L'Yonne dans les années noires*, publié en 2007, nous avons pu déjà agrandir sensiblement la base statistique de cette étude en y adjoignant les cas des déportés et déportées de l'Yonne, plus de 500 au total. Mais les déportés, pour diverses raisons, ne représentent sans doute pas un échantillon totalement représentatif de la Résistance dans son ensemble¹.

par Claude Delasselle

La Seconde Guerre mondiale a fait naître plusieurs statuts donnant lieu à délivrance de cartes : la carte de réfractaire au STO, la carte d'interné résistant et celle d'interné politique, la carte de déporté résistant et celle de déporté politique, la carte du combattant et la carte de Combattant volontaire de la Résistance, etc. Les cartes d'internés résistants et de déportés résistants donnent droit à l'obtention de la carte CVR, qui donne automatiquement droit à la carte du combattant. Seule la carte du combattant ouvre droit à des avantages matériels (retraite, pensions, dégrèvements d'impôts), mais elle a pu être attribuée à des non-résistants (ainsi les combattants de la campagne de France



Exemple de carte du combattant (Jacques Tissu, mouvement Résistance et Service National Maquis).

de 1939-1940, ou les membres des FFL (Forces françaises libres).

Par conséquent, seul un dépouillement exhaustif des dossiers de demande de la carte de Combattant volontaire de la Résistance pouvait nous permettre d'accéder à une base de données large et, en gros - nous verrons plus loin le pourquoi de cette restriction - représentative de la Résistance icaunaise

dans sa diversité. L'autorisation de consulter ces dossiers nous fut donnée, en 2010, par le directeur de l'ONACVG² de l'Yonne, M. Giner, que nous remercions ici très vivement. Trois des membres de l'équipe de recherche de l'ARORY, Frédéric Gand, Thierry Roblin et Claude Delasselle se sont alors attelés à ce gros travail qui dura plusieurs mois. En effet, il s'agissait de consulter plus de 2000 dos-

siers, dont certains sont hélas très minces et même presque vides³ mais certains aussi très épais et complexes, d'en extraire des données significatives, de les mettre en fiches, puis de transcrire tout cela sur un listing informatique pour pouvoir enfin en tirer des renseignements chiffrés, des pourcentages et bien sûr des conclusions.

I. LES PROBLÈMES POSÉS PAR CETTE ÉTUDE

Avant d'exposer les résultats de ces recherches, il faut expliquer pourquoi, malgré la masse de dossiers consultés, cette étude ne peut en aucun cas être considérée comme une étude exhaustive du monde résistant icaunais : c'est, entre autres, pour la raison bien simple que de nombreux résistants (et plus encore de résistantes) n'ont pas fait de demande de carte de Combattant volontaire de la Résistance dans l'Yonne et ce pour de multiples raisons.

La non-demande de carte CVR

Il y a d'abord le cas de ceux qui ont quitté le département de l'Yonne après la guerre. Parmi ceux-là, un certain nombre (une ou plusieurs centaines ?) ont pu déposer leur demande dans leur nouveau département de résidence et y obtenir leur carte de CVR, mais ils échappent à notre investigation, car il ne nous était évidemment pas possible d'étendre à tous les départements l'étude que nous avons réalisée pour l'Yonne⁴.

Pour ceux qui sont restés dans l'Yonne, il est certain que de nombreux résistants (combien ? il est impossible de l'évaluer, même approximativement) ont négligé, ou refusé délibérément de faire une demande. Certains n'ont pas fait de demande parce que, encore très jeunes en 1945, accaparés par le souci de faire leur vie, de se marier, de trouver un métier, ils ont mis entre parenthèses ce court moment de leur vie et, sans oublier totalement ce qui fut pour eux une expérience exaltante, ont préféré le mettre dans un coin de leur mémoire et penser à autre chose. Mais il est vrai qu'une partie d'entre eux, arrivés à l'âge de la retraite, ont alors changé d'avis et ont déposé tardivement des demandes⁵.

D'autres ont pu choisir de refuser en toute conscience de faire cette démarche, par volonté d'oublier cette période, ou en justifiant cette décision par l'idée qu'ils avaient fait simplement leur devoir et qu'ils ne demandaient aucune récompense ni reconnaissance officielle de leur engagement. Cette

décision s'accompagnait souvent du refus délibéré de s'intégrer à une quelconque organisation d'anciens résistants ou d'anciens déportés, de participer à toute commémoration, etc. Nous en avons rencontré un certain nombre dans nos interviews, de forts caractères bien souvent et qui n'étaient pas forcément des résistants « de second ordre » !

Il y a pu aussi avoir des résistants qui, fortement marqués par un événement traumatisant (la mort d'un copain de maquis, le souvenir douloureux de la déportation, le fait d'avoir tué un soldat allemand ou un collaborateur, etc.) ont refusé toute leur vie de parler de ce qu'ils avaient vécu, même à leurs proches, et donc également de faire la démarche de demander leur carte de CVR.

D'autres, et cela concerne surtout les résistantes, ont considéré que ce qu'ils (ou elles) avaient fait pendant cette période ne méritait pas de reconnaissance officielle : héberger, nourrir, soigner des résistants, transmettre des messages, des renseignements, aider sous différentes formes peu spectaculaires la Résistance ne leur apparaissait pas comme devant être considéré comme « de la Résistance ». Par timidité, effacement volontaire derrière leur mari ou compagnon, dénigrement de l'importance de leur propre action, désir de ne pas se mettre en avant, etc., de nombreuses femmes ayant participé à l'action résistante (et bien que ce genre

à participer à la récupération de parachutes, à leur camouflage, à leur transport, etc., ont considéré que leur activité n'était pas à proprement parler de la Résistance et n'ont jamais déposé eux non plus de demande. Cette attitude était d'ailleurs en quelque sorte justifiée par le fait que, dans la trentaine d'années qui ont suivi la Libération, jusque dans les années 70, la Résistance armée [c'était le point de vue de de Gaulle, qui s'est imposé largement à cette époque] a été considérée par beaucoup comme étant la seule Résistance valable, réelle, ce qui aboutissait à minorer ou ignorer presque complètement les différentes formes de résistance civile, propagande antiallemande ou anti-vichyste, renseignement, hébergement, ravitaillement, aide à l'action des maquis, etc. Lorsque, à partir des années 70 et 80, de nombreux historiens, les associations de résistants et les partis politiques de gauche ont insisté pour que ce type d'action résistante non militaire fasse l'objet d'une réévaluation, la vision de la Résistance s'est peu à peu modifiée et un certain nombre de résistants qui n'avaient pas fait de demandes dans les années 50, ou dont les demandes de carte CVR avaient été refusées à cette époque, ont déposé de nouvelles demandes qui ont été alors assez souvent acceptées, les exigences de la loi concernant l'attribution de la carte CVR s'étant sensiblement adoucies.

IL Y A PU AUSSI AVOIR DES RÉSISTANTS QUI, FORTEMENT MARQUÉS PAR UN ÉVÉNEMENT TRAUMATISANT ONT REFUSÉ TOUTE LEUR VIE DE PARLER DE CE QU'ILS AVAIENT VÉCU...

d'action aurait pu, si les forces d'occupation l'avaient su ou si elles avaient été dénoncées, les conduire en prison ou en camp de concentration, comme cela a été le cas pour certaines) ont partagé cette attitude et ont refusé ou négligé de faire une demande de carte de CVR. D'où une sous-représentation évidente de la Résistance féminine, déjà notée et analysée dans l'article de Frédéric Gand paru dans notre bulletin Yonne-mémoire n° 27 en mai 2012.

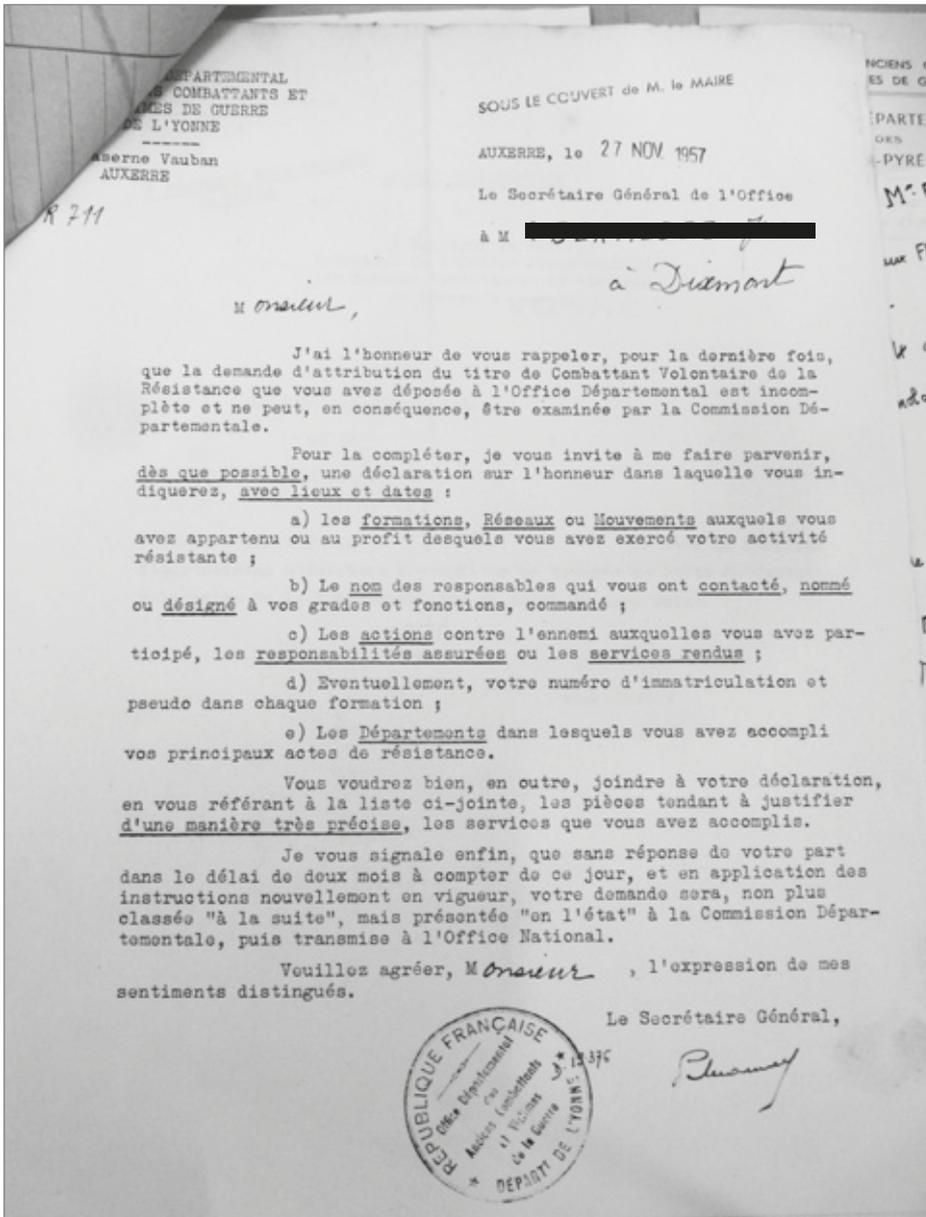
Mais ce phénomène ne concerne pas seulement les femmes. Un certain nombre d'hommes dont l'action avait consisté essentiellement à ravitailler, cacher, renseigner, aider de différentes façons les résistants clandestins, maquisards ou responsables d'organisations de la Résistance,

La législation et son évolution

Ceci nous amène à aborder la question complexe des critères retenus par l'Etat français pour l'attribution du titre de Combattant volontaire de la Résistance, question essentielle pour comprendre pourquoi un certain nombre de demandes ont été refusées. En effet, à côté des 1417 cartes accordées entre 1952 et 2002 à des résistants ayant agi dans l'Yonne, 860 demandes ont été rejetées ou classées « sans suite »⁶.

Pour cette dernière catégorie, les choses semblent assez simples : le classement « sans suite » s'est appliqué aux demandes pour lesquelles les postulants n'ont pas fourni tous les renseignements demandés (groupe ou organisation résistante, renseignements d'état-civil, mention de leurs acti-

[LE DOSSIER]



Exemple de formulaire de demande de renseignements

vités résistantes, attestations, etc.). Dans certains cas, à la suite d'un changement de domicile non signalé à l'administration des Anciens combattants, celle-ci n'a pas pu recontacter les demandeurs ; dans d'autres cas, les demandeurs ont négligé de fournir les renseignements manquants, par lassitude (il pouvait s'écouler pas mal de temps entre le dépôt de la demande et la décision finale), désintérêt ou parce qu'ils avaient à ce moment-là d'autres préoccupations personnelles. Le dossier restant incomplet n'a donc pas été examiné sur le fond par la commission chargée de ce travail. La situation est plus compliquée en ce qui

concerne les refus prononcés par la commission départementale. Celle-ci en effet a examiné les dossiers de demande en fonction de critères précis, définis par la loi. Mais celle-ci a sensiblement évolué entre les années de l'immédiat après-guerre et les années 1990⁷. Les premiers textes réglementaires en ce domaine sont l'ordonnance prise par le général de Gaulle le 3 mars 1945, qui précise le statut des anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale, et surtout la loi du 15 mars 1946 qui définit les critères d'attribution de la carte [dite « carte verte »] de Combattant volontaire de la Résistance. Ces deux textes, calqués sur ceux relatifs aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale, font de la Résistance un phénomène essentiellement militaire et de l'appartenance à une unité reconnue un critère décisif. Sont ainsi écartés les résistants isolés, non immatriculés dans une organisation reconnue, ou ayant fait partie d'une organisation non reconnue comme combattante, ce qui revient à négliger une bonne partie de la résistance civile. Par contre sont admis, même s'ils n'ont pas appartenu à une unité reconnue, ceux qui ont tenté de rejoindre les forces combattantes en Afrique du Nord ou en Grande-Bretagne, les personnes déportées, emprisonnées ou exécutées pour faits de résistance et enfin ceux qui ont aidé des militaires alliés ou des agents de renseignement. Par ailleurs, alors que l'ordonnance du 3 mars 1945 accordait la qualité de résistant à toute personne ayant appartenu à une organisation reconnue par le CNR (Conseil national de la Résistance), la loi du 15 mars 1946 restreint cette disposition à l'appartenance aux seules formations militaires des organisations homologuées, ce qui exclut



Exemple de carte de CVR (Marcel Diego, compagnie FTP Rouget de Lisle, mort le 16 juillet 1944)

LES DEMANDES SONT EXAMINÉES PAR DES COMMISSIONS RÉGIONALES COMPOSÉES AU MOINS POUR LES DEUX-TIERS DE MEMBRES PRÉSENTÉS PAR LES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ET RÉSISTANTS.

encore davantage les différentes formes de résistance civile. Trois mois (90 jours) de présence avant la date du 6 juin 1944 au sein d'une formation militaire faisant partie des FFI (Forces françaises de l'Intérieur), des FFC (Forces françaises combattantes) ou des FFL (Forces françaises libres) sont exigés. Les demandes sont examinées par des commissions régionales composées au moins pour les deux-tiers de membres présentés par les associations d'anciens combattants et résistants.

Toutes ces dispositions, on le comprend bien, étaient inspirées par la volonté de privilégier la Résistance armée mais aussi par le souci d'éviter d'accorder le statut de Combattant volontaire de la Résistance à de « faux résistants » ou à des résistants trop « tardifs ». Très vite cependant ces dispositions restrictives vont être vivement critiquées par plusieurs partis politiques et les associations d'anciens combattants et résistants, en particulier le fait que les demandeurs ne disposaient que d'un délai de neuf mois pour déposer leur demande, ce qui risquait d'écarter du bénéfice de cette reconnaissance de nombreuses personnes mal informées de leurs droits ou négligentes. Le Parti communiste français, qui disposait alors d'une grande influence au sein du CNR, critiquait aussi la règle des 90 jours et la date-butoir du 6 juin 1944 pour le décompte de ces 90 jours, faisant valoir, à juste titre, que de nombreux résistants n'avaient rejoint un maquis, sur instruction expresse de leurs chefs (qui n'avaient pas encore la possibilité de les armer et de les encadrer) qu'au moment du débarquement allié en Normandie, ou quelques semaines avant seulement⁸. Dans d'autres cas (les combattants du plateau des Glières par exemple dont l'organisation avait été démantelée par les attaques ennemies avant le 6 juin), des résistants ayant survécu à l'attaque n'auraient pu bénéficier, si l'on s'en

7^e REGION MILITAIRE
 ETAT-MAJOR
 Bureau F. F. C. I. régional
 N° 0606 BR FFCL/FI-Sp
 C.A. 7
 5 MARS 1948-DIJON

MODELE NATIONAL - SERIE SPECIALE
 Références : IM n° 10 EMGG/FFI du 2 février 1945
 IM n° 4510 FFCL/FI du 9 mai 1947

2135
 3

COPIE

CERTIFICAT D'APPARTENANCE AUX FORCES FRANÇAISES DE L'INTERIEUR

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA 7^e REGION MILITAIRE, certifie que :

M MEUNIER Albert alias "Petit"
 né le 4.10.1906 à ST MAUR (Seine)
 actuellement domicilié "Tué en combat"

A SERVI DANS LES FORCES FRANÇAISES DE L'INTERIEUR
 au titre des formations suivantes, comprises dans l'ordre de bataille des Unités F.F.I. et dans les départements ci-après :

ETAT-MAJOR - P.F.F. - Yonne	du 1.7.43	au 13.8.48
Commandant GRILLOT "GERMAIN"	du	au
	du	au

Circonstances particulières antérieures

Le 13.8.1944 M MEUNIER Albert a été tué au cours d'un engagement avec une colonne allemande à NOAILLES (S & O)

La présente attestation constitue un Certificat de présence au Corps.
 Elle a été établie à l'intention de Mme Vve MEUNIER
 domicilié à GRON "Yonne"

A DIJON le 5 mars 1948

Le Général de Division FEISTER
 Commandant la 7^e Région Militaire
 par délégation, le Capitaine MOINE
 Chef du Bureau F.F.C.I.

Signé : MOINE

Références particulières éventuelles } Néant

Exemple de certificat d'appartenance à une unité résistante homologuée (Albert Meunier, responsable FTP de l'Yonne, mort le 13 août 1944).

tenait strictement à ces règles, de la carte de Combattant volontaire de la Résistance, ce qui semblait tout à fait injuste. Après de nombreux débats au Parlement, une nouvelle loi est votée finalement le 25 mars 1949. Celle-ci reconnaît trois voies d'accès au statut de Combattant volontaire de la Résistance : les résistants ayant appartenu à une formation résistante reconnue (« homologuée ») comme unité combattante ; les personnes (morts, blessés, internés résistants, déportés résistants ou pour faits de résistance) ayant souffert en raison de leur engagement résistant⁹ ; les personnes n'ayant pas appartenu à

une formation résistante homologuée mais pouvant apporter la preuve d'actes de résistance accomplis au moins trois mois avant le 6 juin 1944, à condition de fournir l'attestation de deux personnes (dont l'une au moins ayant de préférence sa carte de CVR) notoirement connues pour leur activité dans la Résistance à l'appui de leur demande. Les commissions d'examen des demandes, devenues départementales, ne comportent plus que 50 % de membres choisis parmi les réseaux et mouvements homologués et leurs décisions doivent être validées par une commission nationale (ce qui allait inévitablement avoir pour conséquence de

[LE DOSSIER]



Exemple de carte de déportée résistante (Berthe Gilbert, FTP, déportée)

retarder sensiblement la décision finale). Enfin la forclusion (c'est-à-dire la date butoir pour le dépôt des demandes) est reportée au 21 mars 1951.

C'est ce principe de forclusion qui est le plus vivement contesté, en particulier par les associations d'anciens résistants qui naissent au début des années 50, l'ANACR [Association nationale des anciens combattants et résistants], fortement influencée par le PCF et la plus importante numériquement, l'ANACVR [l'Association nationale des anciens combattants volontaires de la Résistance] et la CNCVR [Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance], ces deux dernières se situant plutôt dans la mouvance « gaullienne ». Ces associations craignent en effet que, par négligence ou autre, de nombreux résistants ne fassent pas leur demande dans les délais prévus. Leurs protestations seront entendues et les délais seront prolongés à plusieurs reprises entre 1951 et 1957, mais seulement pour les candidatures accompagnées de deux témoignages de résistants notoirement connus, contresignés par le liquidateur du mouvement, du réseau ou de l'unité combattante¹⁰.

Revenu au pouvoir en mai 1958, le général de Gaulle décide de clore au 1^{er} janvier 1959 le dépôt des demandes, ce qui va entraîner l'arrêt quasi-total de l'attribution de cartes de CVR pendant une quinzaine d'années. Mais en 1975, la forclusion, toujours fortement contestée par les associations d'anciens résistants, est levée par le président Giscard d'Estaing, sans doute dans le but d'apaiser le tollé général provoqué par sa décision de ne plus commémorer officiellement la date du 8 mai 1945. Après de nombreux débats parlementaires dans la période 1981-1989,

la loi du 10 mai 1989 supprime définitivement le principe de forclusion, ramène la durée des services exigés à 80 jours avant le 6 juin 1944 et ramène l'exigence d'âge minimum de 18 à 16 ans en 1944 [avec des tolérances, comme nous le verrons plus loin]. Ainsi, depuis 1989, de nouvelles demandes peuvent être déposées et acceptées par la commission départementale, qui est d'ailleurs devenue souveraine ce qui accélère la prise de décision ; la plus récente que nous ayons trouvée dans les dossiers consultés date de 2002. A noter que, contrairement à ce que craignait le ministère des Anciens Combattants (et celui du Budget surtout !), il n'y a pas eu d'afflux massif de demandes à partir de 1989.

Dates d'attribution des cartes CVR dans l'Yonne :

La très grande majorité (87%) des cartes CVR ont été attribuées entre 1952 et 1962 [et surtout entre 1952 et 1958]. Après 1962, avec la forclusion imposée à partir de 1959, les attributions deviennent rares : seulement 2,5 % entre 1963 et 1975. Avec la levée de la forclusion en 1975, les attributions sont à nouveau un peu plus nombreuses : 8% de 1976 à 1985. Après 1985, les demandes deviennent logiquement plus rares : 2,5 % seulement ont été attribuées entre 1986 et 2002.

Les demandes rejetées

Cette histoire compliquée explique que de nombreux résistants, n'appartenant pas à une des formations homologuées et n'ayant pas produit toutes les attestations demandées, ont vu leur demande rejetée. En étudiant les dossiers rejetés, on constate effectivement que beaucoup

ne comportent aucune attestation, ou qu'une seule, ou des attestations qui seront considérées comme insuffisamment probantes par la commission. D'autres dossiers sont l'objet d'une décision de rejet sans doute motivée par une entrée tardive dans la Résistance. C'est le cas par exemple pour de nombreuses demandes formulées par des résistants ayant rejoint, à l'appel de Jean Chapelle (« Verneuil »), responsable militaire de Libération-Nord dans l'Yonne, le grand maquis des Iles Ménéfrier à la fin du mois de juillet 1944 ; s'ils ne pouvaient prouver que leur engagement dans une organisation de Résistance datait de plusieurs mois avant, leur demande était logiquement, au regard des critères retenus par la loi, rejetée.

Pour d'autres demandes, c'est la nature même des actes de résistance invoqués qui pourrait avoir motivé le rejet : cela pourrait être le cas des nombreuses personnes affirmant avoir fait partie de la 3^e compagnie de sédentaires du Maquis 1 du Service National Maquis. Malgré l'attestation fournie par Gabriel Pommier, le responsable de ce groupe de résistants sédentaires de la région de Bléneau, beaucoup de demandes ont été rejetées car les activités résistantes revendiquées (ravitaillement, aide à la réception de parachutages pour l'essentiel) semblaient sans doute un peu minces aux membres de la commission. Remarquons cependant que des demandes de résistants présentant des états de service aussi peu consistants ont, elles, été acceptées, le cas le plus extrême semblant être ces trois résistants de Saint-Bris-le-Vineux, appartenant à un groupe connu sous le nom d'Armée Volontaire, qui n'ont revendiqué que le seul fait d'avoir fait partie, en décembre 1941, d'un groupe de réception de parachutage et qui ont obtenu sans difficulté leur carte¹¹.

Cet exemple peut paraître choquant en regard du fait que nous trouvons dans la liste des demandes rejetées des personnes que nous connaissons comme des résistants incontestables, et même pour certains des résistants importants : dans ces demandes « rejetées », parmi beaucoup d'autres, notons par exemple les demandes de deux prêtres, Roger de Ternay et Jacques Humeau (pourtant interné à la prison d'Auxerre du 16 juin 1944 à la Libération), celles de plusieurs déportés (Jules Lacombe, Simon Legouge, Lucienne Rolland, Georges Manoury,

RÉSEAU F 2
DE LA FRANCE COMBATTANTE
 17, RUE MAYET, PARIS (6^e)
 Téléphone: SUFFREN 42-75

*voir Certificat F.F.C.
(Modèle National)*
 225 - 368/5

ATTESTATION
 délivrée en vue de l'obtention
 de la Carte de Combattant Volontaire de la Résistance

Le Colonel EDWIN, Chef du Réseau, atteste que :

M CAMUS Henri, Romain
 né le 24 Janvier 1902 à PARIS VI^e
 a été inscrit au Réseau, en qualité d'agent P. 2
 à compter du 1er Juin 1943 1947
 et qu' } il y a servi
 otter

avec honneur et fidélité jusqu'à 31 Octobre 1944

Fait à Paris, le 1er Janvier 1947

IL NE PEUT ÊTRE DÉLIVRÉ DE DUPLICATION.
Cette pièce ne doit pas comporter de surcharge.



Exemple d'attestation (Henri Camus, responsable tonnerrois du réseau F2)

etc.), ou celles de responsables connus d'organisations résistantes (Pierre Le Dilhuit, un des créateurs du groupe de résistance de Courlon, Alphonse Chanard, chef d'un groupe de résistance du Migennesois, etc.). Certes, la plupart de ces dossiers refusés ne comportaient pas les deux attestations exigées, ce qui peut expliquer la décision de la commission départementale. Mais certaines demandes rejetées possèdent bien les deux attestations demandées : ainsi André Genêt, un des responsables de la Résistance dans la région de Toucy, qui a

produit les deux autorisations nécessaires émanant de responsables tout à fait indiscutables, André Baudouin et Georges Sadoul, a vu sa demande rejetée. Le paradoxe atteint son comble lorsque l'on constate que Gaston Pommier, un des responsables du Maquis 1 de la région de Bléneau, a fourni des attestations qui ont permis à onze de ses anciens subordonnés d'obtenir leur carte, alors que sa propre demande a elle été rejetée. Il ne nous appartient bien évidemment pas de juger la validité des décisions prises par la commission départementale, d'autant

plus que, pour la plupart des dossiers, nous n'avons pas l'indication des motifs du rejet de la demande¹². Une fois encore, il faut rappeler que la commission était tenue de respecter de façon stricte les règles prévues par les textes de lois en vigueur et c'est ce qu'elle a fait. Il semble cependant évident qu'au cours des années 50 (puisque c'est à ce moment que la plupart des demandes ont été faites), le rejet de certaines demandes n'a pas été exempt de motifs politiques, notamment à l'encontre de demandeurs appartenant au FN et aux FTP, envers lesquels la commission a appliqué, à certaines époques, de façon très sévère les critères en vigueur alors qu'elle se montrait plus indulgente envers les membres de formations non communistes. Il faut avoir à l'esprit le fait que la composition de la commission départementale a bien sûr varié au cours des périodes, en fonction des décès, de l'âge, des problèmes de santé, des occu-

IL SEMBLE CEPENDANT ÉVIDENT QU'AU COURS DES ANNÉES 50, LE REJET DE CERTAINES DEMANDES N'A PAS ÉTÉ EXEMPT DE MOTIFS POLITIQUES, NOTAMMENT À L'ENCONTRE DE DEMANDEURS APPARTENANT AU FN ET AUX FTP,

pations, etc. de leurs membres. Il est évident que la personnalité, les opinions politiques ou l'appartenance à tel ou tel mouvement des membres de la commission pouvaient avoir une influence sur les décisions prises par celle-ci. Inversement, la personnalité de tel ou tel liquidateur (comme Paul Herbin pour le groupe Bayard, Robert Loffroy pour les FTP, Jacques Ogé pour le mouvement Résistance), jouissant d'une réputation incontestée dans l'ensemble du monde résistant icaunais, pouvait aussi influencer sur les décisions de la commission : dans un des dossiers où l'on peut lire l'appréciation de la commission (ce qui est rare), il est écrit que la commission fait totalement confiance au patronage apporté par Robert Loffroy. Mais ce n'est pas toujours le cas et de nombreuses demandes appuyées par Robert Loffroy ou Paul Herbin ont cependant été rejetées. Il apparaît surtout évident que certaines

[LE DOSSIER]

FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR
FRANCS-TIREURS ET PARTISANS
(YONNE)

CERTIFICAT 2/28
3

Je soussigné, Lieutenant de Réserve LOFFROY Robert, Capitaine F. F. I., Ancien Commissaire aux Effectifs des Francs-Tireurs et Partisans de l'Yonne et Liquidateur Départemental de cette formation, certifie sur l'honneur que M. Max COËT alias "André"
né le 25 Oct 1920 à Guerchy-la-Vierge Yonne
a servi dans les rangs des F. T. P. F. de l'Yonne

Compagnie (Pierre Semard) (Det. Riglet) et Paul Bert
Groupe Gaulois
du 1er Août 1943 au 4 Septembre 1944
date à laquelle il fut incorporé dans une unité de l'armée régulière

Circonstances particulières : Participation à plusieurs déraillement dans le secteur de Migennes (déc43, Jan, Fev44) recherché par Gestapo. Déraillement de St. Julien du Sault I. 3. 44. Attaque d'un camion allemand le 15. 5. 44. Combats de Gisy les Nobles et de Passy 17-18. 8. 44. Libération d'Auxerre 24 Août 1944. Nommé chef du Groupe Gaulois le 15. 2. 1944

Fait à Guerchy (Yonne), le 22 Août 1959

Le Liquidateur National du Front National
M. MUGNIER
Carte C.V.R. N° 096388
Paris le 27 AOUT 1959

Le Comité Militaire Régional des F.T.P.F. de l'YONNE
Le Capitaine Robert LOFFROY
Officier Liquidateur

Exemple d'attestation (Max Coët, maquis FTP Gaulois)

STATISTIQUE DES ATTESTATIONS FOURNIES

- Plus de 40 attestations : Loffroy : 158 ; Herbin : 112 ; Millereau : 58 ; Cornillon : 57 ; Ogé : 45
 - Entre 10 et 40 attestations : Pommier : 32 ; Barbotte : 28 ; Aubin : 25 ; abbé Bruni : 25 ; Proudron : 23 ; Sautereau : 22 ; Chapelle : 21 ; abbé Durand : 19 ; Briffaux : 16 ; Antier : 15 ; Adam : 14 ; Laurin : 14 ; Montchanin : 12 ; Joumier : 11.
 - Entre 5 et 10 attestations : Bailly, Baudoin, A. Baudon, Blondeau, Carré, Charpy, Courtis, Cunin, Dufour, Fovet, Genet, Gilet, Guy, Guyet, Hédou, Jussot, Lallier, Marot, Mugnier, Navotte, Pannequin, Priault, Quarton, Sadoul, Simo, Solano, Thomasset, abbé Voury.
 - Entre 2 et 4 attestations : Albot, Baloup, Mme Baudon, Beffara, Berton, Caselli, Chavanne, Colson, Créneau, Dallennes, Delcroix, Ferry, Févre, Forni, Garnier, Garoche, Genevois, Gaumont, Giot, Gobley, Grillot, Jousnot, Laluque, Le Dilhuit, Legouge, Machavoine, Madeleine, Marchandise, Marchois, Mare, Marien, Marlot, Matignon, Monier, Monin, B. Moreau, G. Moreau, Morin, Munier, Musin, Paillier, Paillet, Pannier, Pautrat, Perrot, Picand, Prats, Praz, Prost, Rabier, Rameau, Regnard, Rouzeau, Semblat, Sillas, Simonnot, Souday, Taillandier, Thouverey, Tissu, Valtat, Vauthier, Vée, Verlyck.
- Une quarantaine d'autres résistants ont fourni une seule attestation.

formations de résistance ont davantage bénéficié de l'activité du liquidateur ou de responsables importants de leur groupe que d'autres. Les résistants appartenant au Front national et aux FTP ont vu leurs droits activement défendus par plusieurs de leurs anciens responsables (Robert Loffroy, en tout premier lieu, mais aussi André Cornillon, René Millereau, Emile Proudron, notamment). En effet, dans un contexte politique très particulier (on est, dans les années 50 et 60, en pleine « guerre froide »), le PCF, qui revendique (avec beaucoup d'exagération...) le titre « de parti des 75 000 fusillés », met en avant le rôle joué par les communistes dans la Résistance, ce qui explique que l'ANACR et les anciens responsables communistes dans la Résistance soient aussi actifs dans ce domaine. Mais c'est aussi vrai aussi pour les membres d'autres groupes, comme ceux du groupe Bayard pour lesquels Paul Herbin a fourni de très nombreuses attestations. Par contre, d'autres responsables, comme Jean Chapelle (« Verneuil »), ou le colonel Adam, responsable du réseau Jean-Marie, ne résidaient pas dans l'Yonne après la guerre et, accaparés par leur métier ou leurs responsabilités, n'ont pas eu la même activité pour défendre les droits de leurs anciens subordonnés dans la Résistance, ce que montre la statistique des attestations.

C'est ainsi que les maquisards icaunais dépendant du Service National Maquis ont pu sans doute se trouver défavorisés : le premier chef du Service National Maquis dans l'Yonne, Olivier Ancel (« Félicien »), a été fusillé en août 1944 ; son successeur, Bernard Cunin, ne résidait plus dans l'Yonne après la guerre et n'a fourni que quelques attestations. André Cagnat, chef du Maquis 3, s'était engagé après la guerre en Indochine et y est mort en 1954, et les autres responsables des différents maquis du Service National Maquis n'ont fourni qu'assez peu d'attestations à leurs anciens subordonnés. Est-ce l'explication du fait que de nombreuses demandes émanant de maquisards du Service National Maquis aient été refusées, faute d'attestations ou de soutien au sein de la commission ? Ou bien est-ce dû au fait que plusieurs de ces maquis ne se sont réellement constitués qu'en mai ou juin 1944, ce qui faisait que leurs membres ne pouvaient justifier des 90 jours exigés avant le 6 juin 1944¹³ ? La même situation se retrouve pour

l'ORA et pour quelques-unes des petites organisations de résistance ayant eu une activité dans l'Yonne.

Ce qui est certain, c'est que des résistants dont la demande avait été rejetée en ont éprouvé de la rancœur. Voici ce qu'écrit l'un de ceux-là, à qui le secrétaire général de l'ONAC de l'Yonne réclamait, six ans après le dépôt de sa demande, faite en décembre 1950, de nouvelles attestations, celle qu'il avait fournie étant jugée insuffisante : « (...) Vous me demandez de vous fournir des témoignages signés de personnes notablement connues comme des résistants. Cela frise le ridicule ! Comment voulez-vous que, six ans après le dépôt de ma demande, je puisse retrouver les personnes avec qui j'ai eu des contacts de résistance. Ces hommes sont dispersés un peu partout et il n'est guère possible de les retrouver. C'est peut-être au fond ce que nos dirigeants souhaitent, ça leur procurera un alibi pour rejeter les demandes de résistants, car ces gens-là ne sont que des embarrassants maintenant que l'on n'a plus besoin d'eux... »

Et il conclut, rageur : « Si les renseignements que je vous ai fait parvenir ne sont pas suffisants, renvoyez-moi mon dossier et l'affaire sera classée. » Et il est vrai que dans son organisation, l'ORA, il n'était sans doute pas facile de trouver en 1956 deux responsables capables de fournir un témoignage jugé probant : le chef de l'ORA dans l'Yonne, François de Montaudouin, était mort au combat le 26 juillet 1944, son adjoint, Pierre Thouverey, n'a fait que très peu d'attestations et d'autres responsables de l'ORA n'habitaient plus l'Yonne à cette époque. Ce genre de protestation exprime sans doute assez bien le sentiment général de ces personnes qui estimaient, en toute bonne foi, qu'ils méritaient cette reconnaissance tout autant que beaucoup de leurs camarades qui, eux, l'avaient obtenue.

Il reste enfin le cas de personnes que l'on pourrait qualifier de « faux résistants », ou de vrais imposteurs. Un petit nombre de dossiers présente des états de service vraiment indigents, ou formulés de façon extrêmement vague, sans que l'on puisse toujours dire s'il s'agit de faux résistants ou de personnes qui n'ont pas su remplir leur dossier correctement. Mais il existe aussi un cas extraordinaire (c'est le dossier de loin le plus épais !), celui d'un affabulateur de haut vol qui va multiplier les

démarches pour faire aboutir sa demande. Ce personnage, au nom à consonance polonaise mais né et résidant à Tonnerre, se présente lui-même rien moins que comme « le commandant en chef de l'AS », surnommé le « Libérateur du territoire » ! Dans son dossier, il prétend s'être illustré et avoir été blessé pendant la guerre de 1939-1940, s'être engagé à Libération-Nord dès le 13 février 1941, avoir effectué de nombreuses actions de propagande et de sabotage (dans toute la France..!), avoir été arrêté à Dijon en 1943 et déporté à Mauthausen puis Buchenwald, et s'en être même évadé le 23 octobre 1943 ! Le plus étonnant est qu'il a réussi dans un premier temps à persuader de ses dires plusieurs responsables de la Résistance tonnoise (le maire de Tonnerre, Picand, le lieutenant Hédou et le capitaine Faillot) qui lui ont fourni les attestations demandées. Mais peu à peu la vérité va finir par éclater : aucun responsable important de Libération-Nord dans l'Yonne ne connaît cet individu et les trois résistants abusés vont rétracter leur témoignage. Une enquête menée en 1955 par les Renseignements généraux finit par établir que toutes ses allégations sont fausses : il a passé la guerre de 1939-1940 dans un hôpital militaire, à Bitche, il n'a jamais fait de résistance ni bien sûr été déporté ; par contre, ce qui est sûr, c'est qu'il a été hospitalisé à deux reprises, pour d'assez longues périodes, à l'Hôpital psychiatrique d'Auxerre, pour « paranoïa »... Et malgré toutes les preuves de ses affabulations, ce personnage va continuer pendant plusieurs années à essayer d'obtenir de nouveaux témoignages et à multiplier les réclamations¹⁴.

IL RESTE ENFIN LE CAS DE PERSONNES QUE L'ON POURRAIT QUALIFIER DE « FAUX RÉSISTANTS », OU DE VRAIS IMPOSTEURS.

Nous sommes historiens, nous ne sommes pas membres d'une commission auxquels il est exigé de respecter les règles imposées par la loi : il ne nous paraît donc pas judiciaire, dans une étude de ce type, d'appliquer à la lettre les décisions de la commission départementale, en séparant les dossiers acceptés et les dossiers rejetés lorsque ceux-ci nous semblent émaner de véritables résistants. Après tout, un résistant qui s'est

engagé, comme beaucoup l'ont fait, dans un maquis en juin 1944 (ou même plus tard, comme ceux qui rejoindront le maquis des Iles Ménéfrier à la fin du mois de juillet 1944), qui a combattu pendant l'été 1944, a affronté les Allemands les armes à la main et a réellement risqué sa vie nous paraît mériter le titre de résistant tout autant qu'un résistant sédentaire immatriculé dans une organisation en 1942 ou 1943, dont les activités, certes sans doute fort utiles pour la Résistance, ne l'ont pas amené en général à courir autant de risques que le précédent. Les textes législatifs empêchent pourtant le premier de bénéficier du statut de CVR alors qu'ils l'accordent au second. De même nous ne pouvons pas refuser d'admettre dans notre étude un résistant dont la demande a été rejetée du simple fait qu'il n'a pas fourni les attestations réclamées, ou n'en a fourni qu'une seule.

Nous avons donc décidé d'admettre dans notre base statistique une grande partie des dossiers rejetés, en n'écartant que ceux dont l'engagement dans un groupe nous semble vraiment trop tardif (si cet engagement n'a pas été précédé par des actions de résistance quelconques auparavant) ou ceux dont l'activité résistante nous semble vraiment trop faible ou trop douteuse, en l'absence d'attestation crédible¹⁵. Ce choix est conforté, comme cela a été dit plus haut, par le fait que parmi les dossiers rejetés, nous retrouvons des résistants que nous connaissons, soit pour les avoir interviewés directement¹⁶, soit parce que leurs noms apparaissent dans les témoignages de leurs camarades, sur des photos prises au maquis, dans des listes de membres de maquis, etc.

II. LES ENSEIGNEMENTS DE CETTE ÉTUDE

Ces précisions quant aux bases de notre étude étant fournies, quels sont les résultats obtenus, que nous apprennent-ils sur les résistants et résistantes de l'Yonne ? En ajoutant aux demandes acceptées (1267 pour les hommes, 150 pour les femmes) les dossiers rejetés par la commission mais que nous avons décidé d'intégrer dans notre étude (742 hommes et 36 femmes), nous obtenons un total général de 2 195 personnes, dont 2 009 hommes et 186 femmes [17], ce qui forme une base de données conséquente, bien plus large que celles que nous avons utilisées jusqu'à présent.

[LE DOSSIER]

Les catégories d'âge

Le premier objet d'étude porte sur l'âge de ces résistants et résistantes. Bien que nous n'ayons ce renseignement que pour 95 % environ des dossiers retenus, la base est largement suffisante pour en tirer des enseignements fondés.

Partons d'abord des extrêmes : le plus âgé des résistants est né en 1870 et avait donc 70 ans en 1940, la plus âgée des résistantes est née en 1873 ; plus étonnant encore, le plus jeune résistant est né en 1931 et n'avait donc que 13 ans en 1944, la plus jeune est née en 1932 et n'avait donc que 12 ans en 1944¹⁸.

Les personnes qui avaient plus de 50 ans en 1940 ne représentent que 3,5 % du total,



Alfrédine Trameau (Libération-Nord, morte en déportation).

celles qui avaient plus de 40 ans en 1940 forment 13,5% du total. Remarquons que dans cette catégorie de personnes d'âge mûr, le pourcentage des femmes est très supérieur à celui des hommes : ainsi les personnes nées entre 1870 et 1899, c'est-à-dire qui avaient plus de 40 ans en 1940, ne représentent que 12 % du total des hommes, contre 36 %, plus du tiers, du total des femmes. Il s'agit évidemment pour la plupart de mères de famille qui se sont consacrées à héberger des résistants clandestins ou des maquisards, à les nourrir et les soigner.

Les catégories les plus fournies viennent ensuite : 43,5 % des hommes et 44 % des femmes sont nés entre 1900 et 1919 et avaient donc entre 21 et 40 ans au début de l'Occupation. La Résistance, surtout dans la période 1940-1943, a été souvent le fait de personnes d'âge adulte, déjà établies dans la vie, souvent mariées et ayant un métier [ce sont pour la plupart des résistants « sédentaires », qui avaient gardé une existence légale, à la différence des résistants « clandestins », qui vivaient sous une

fausse identité]. Remarquons simplement que la catégorie des personnes nées entre 1910 et 1919, donc ayant entre 20 et 30 ans en 1940 est un peu moins fournie que celle de la dizaine supérieure, entre 30 et 40 ans en 1940, ce que nous avons déjà constaté dans nos études précédentes.

... PLUS ÉTONNANT ENCORE, LE PLUS JEUNE RÉSISTANT EST NÉ EN 1931 ET N'AVAIT DONC QUE 13 ANS EN 1944, LA PLUS JEUNE EST NÉE EN 1932 ET N'AVAIT DONC QUE 12 ANS EN 1944.

Mais le plus gros contingent vient des personnes nées entre 1920 et 1932, ces jeunes résistants qui ont moins de 25 ans lorsqu'ils s'engagent pour la plupart dans les maquis, au printemps ou dans l'été 1944 : cette catégorie représente 44,5 % des hommes, mais seulement 19 % des femmes. Les femmes, à de très rares exceptions près, n'étaient pas présentes dans les maquis, les jeunes femmes et jeunes filles occupant essentiellement des fonctions de liaison (les Allemands se méfiaient beaucoup moins d'elles et ne les fouillaient pas lors des contrôles), de renseignement et d'assistance aux groupes armés.

Il est intéressant de constater que dans des organisations comme le Front national ou le



Marcel Horteur (FTP, fusillé à Egriselles le 23 décembre 1943).

mouvement Résistance, apparues précocement et qui s'occupaient essentiellement de propagande, de renseignement, de fabrication de faux papiers, de camouflage d'armes, de mise en place de réseaux d'évasion, etc., l'âge moyen est logiquement plus élevé que dans les formations apparues plus tard et tournées essentiellement vers l'action armée, comme le Service National Maquis ou les FTP. 51 % des FTP sont nés entre 1920 et 1925 (ils avaient donc entre 19 et 24 ans en 1944), alors qu'au Front national, ils ne

sont que 13 % dans cette classe d'âge. Inversement, on trouve 36 % de personnes âgées entre 35 et 44 ans au Front national et seulement 15 % dans les FTP.

Cette même constatation se retrouve pour le Service National Maquis [49 % de moins de 24 ans en 1944, contre 17 % de personnes

d'âge mur] et dans une moindre proportion à Libération-Nord et dans le réseau Jean-Marie Buckmaster. Par contre, dans le groupe Bayard, qui a recruté très tôt et qui, avant de passer à l'action armée, a eu de multiples activités de résistance non militaires, on trouve des pourcentages de jeunes et de personnes d'âge mûr presque à égalité. C'est aussi le cas du mouvement Résistance [d'autant que de nombreux responsables de ce mouvement ayant été arrêtés au printemps 1944, la plupart des jeunes de la région de Puisaye se sont tournés vers les maquis mis en place à cette même époque par le Service National Maquis].

Les catégories socio-professionnelles

Deuxième objet d'étude, les catégories socio-professionnelles. Là encore, nous n'avons de renseignements que pour 71 % des hommes et 77 % des femmes¹⁹.

Les hommes

Pour les hommes, la catégorie arrivant largement en tête [30 %] est l'agriculture : 20,4 % sont déclarés agriculteurs ou cultivateurs, 9,6 % sont ouvriers agricoles. Si on y ajoute les professions de la forêt, bûcherons, scieurs, charbonniers, etc., et les ouvriers carriers ou des cimenteries [du Tonnerrois pour la plupart], on arrive à un total de 36 % pour ce qu'on appelle le « secteur primaire ». Celui-ci devant représenter au moins entre 40 % et 50 % de la population active du département à cette époque, on constate que le monde paysan semble assez nettement sous représenté.

Est-ce à dire que les paysans se sont moins engagés dans la Résistance que les autres catégories socio-professionnelles ? C'est ce qu'affirment la plupart des historiens, qui expliquent généralement ce fait par l'attachement durable de nombreux pay-

sans à la personne du maréchal Pétain et à la politique de Vichy favorable (au moins au début...) au monde rural. Mais il faut se souvenir que beaucoup de paysans ont aidé, à partir de 1943 et surtout en 1944, les groupes de résistants en hébergeant les réfractaires au STO, en ravitaillant les maquisards, en les aidant à réceptionner les parachutages, à transporter et cacher les armes mais que seuls les plus jeunes d'entre eux ont pris le maquis en 1944. Or nous avons dit que beaucoup de ces personnes qui avaient aidé – de façon extrêmement utile, et même indispensable à la survie des maquis – la Résistance n'ont pas éprouvé l'envie de demander une reconnaissance officielle de leur dévouement et n'ont pas fait de demande de carte CVR.

Dans le secteur « secondaire » (professions de l'industrie, artisanat), le pourcentage des ouvriers d'usine, des manouvriers et des apprentis se monte seulement à 9 %. Si l'on y ajoute les artisans (de nombreux mécaniciens, des maçons, des menuisiers, des peintres, des électriciens, des maréchaux-ferrants, etc.), qui représentent 13 % du total, on arrive à 22 %, ce qui doit correspondre à peu près à la part de ce secteur dans la population du département. L'Yonne, on le sait, n'était pas (et n'est toujours pas) un département très industriel, les grandes entreprises étaient rares, l'artisanat dominait le secteur ouvrier. La plupart des historiens estiment que les ouvriers se sont engagés plus massivement dans la Résistance que les autres catégories sociales : mais dans l'Yonne les ouvriers d'industrie étaient peu nombreux et il est donc difficile de confirmer ou non cette affirmation²⁰. Notons la présence d'assez nombreux mécaniciens-garagistes (comme la famille Blondeau à Briennon), dont la profession offre un grand intérêt pour les résistants qui ont besoin de



Georges Manoury (réseau Jean-Marie Buckmaster, déporté).

véhicules motorisés (et de vélos...) et de les faire réparer, et de maréchaux-ferrants (comme Georges Manoury, de Saint-Maurice-Thizouaille), capables eux aussi d'effectuer des réparations et dont l'atelier était souvent un lieu de rencontre pour les habitants d'un village.

Le « secteur tertiaire » regroupe donc tout le reste (42 %), que l'on a réparti en plusieurs sous-catégories. Les employés de commerce, de bureau, les chauffeurs, les employés de l'administration (services du Ravitaillement, préfecture, mairies, etc.), les employés de la SNCF²¹ et des Postes, etc., représentent un groupe important, avec 17,2 % du total. Les commerçants, négociants, les métiers de bouche (bouchers, boulangers, épiciers...) et de l'hôtellerie (hôtels, restaurants, cafés) ne forment que 6,8 % du total. Les autres groupes sont encore moins nombreux. Les enseignants (instituteurs et professeurs) viennent à égalité avec les étudiants et lycéens et forment au total 4,6 % de l'ensemble des professions. Un groupe un peu hétéroclite où l'on a regroupé les cadres, les ingénieurs, les patrons et les entrepreneurs, les médecins, les vétérinaires, les pharmaciens, les huissiers (comme Jean Marot) et les prêtres atteint 5,7 %. En regroupant les militaires de carrière (bien peu nombreux !), les policiers, gendarmes et gardiens de la paix, on obtient un total de 4 %. Enfin on a classé ensemble les hommes



Roger Varrey (cheminot, groupe Bayard, mort en déportation).

sans profession (rares), les invalides, les rentiers qui, ajoutés aux retraités, forment un ensemble de 3,7 % du total.

Notons dans ce secteur tertiaire la présence relativement importante d'employés de la SNCF (on sait combien les groupes de sabotage ferroviaire ont été actifs au sein des cheminots, en particulier au dépôt de Laroche-Migennes) et des Postes (très pré-

cieux pour détourner les courriers, repérer les lettres de dénonciation, surprendre les conversations téléphoniques de l'Occupant et renseigner les résistants). Le groupe des patrons est lui aussi assez fourni (3 %) : patrons qui ont prêté aux résistants des camions ou des camionnettes pour le transport d'armes, ou assuré eux-mêmes ces transports, qui ont caché du matériel et des armes, etc. Notons aussi la présence de plusieurs employés de la Préfecture qui étaient bien placés pour donner de précieux renseignements aux groupes de résistance, et d'employés des services du Ravitaillement qui pouvaient fournir des stocks de tickets de ravitaillement. Mentionnons encore quelques employés et cadres d'entreprises d'imprimerie (L'Universelle à Auxerre, en particulier) qui ont fourni du papier pour l'impression de tracts ou de journaux et fourni des formulaires destinés à fabriquer des faux-papiers pour les réfractaires et les résistants clandestins²².

Les hôteliers, restaurateurs, tenanciers de café, même s'ils sont assez peu nombreux, ont joué un rôle très précieux pour loger les responsables clandestins, ou pour servir de « boîtes aux lettres » : ainsi la famille Picard



Pierre Vauthier (responsable Libération-Nord et groupe Bayard, déporté).

à Toucy, qui a hébergé à peu près tous les responsables du mouvement Résistance et du Service National Maquis en Puisaye, ou Bernard, le tenancier de l'hôtel restaurant de l'Etoile à Mailly-la-Ville, qui a hébergé de nombreux responsables FTP. On sait aussi que au moins une quinzaine de médecins ont accepté de soigner des résistants malades ou blessés et que certains, comme le docteur Seguin à Auxerre, le docteur Sillas à Vermenton ou le docteur Orthodoxu de Chablis se sont même engagés fortement dans l'action résistante. On trouve d'assez nombreux élèves de lycée et étudiants, des

[LE DOSSIER]

professeurs de collège (comme Pierre Vauthier) ou de lycée mais relativement peu d'instituteurs. Soulignons enfin la présence non négligeable d'ingénieurs et d'entrepreneurs qui témoigne du fait que les cadres et les membres des classes moyennes n'ont pas tous été, loin s'en faut, pétainistes et collaborateurs.

Les femmes

Pour les femmes, la répartition est assez nettement différente de celle des hommes. L'agriculture (25 % du total) vient en tête, comme pour les hommes, mais moins nettement, surtout des femmes agricultrices, beaucoup plus rarement des ouvrières agricoles ; les métiers de la forêt sont bien évidemment absents, il n'y a pas de femme bûcheronne ou charbonnière, mais une femme tout de même se déclarant « scieuse de bois ». Nous avons regroupé ensuite ensemble les ouvrières, les couturières et femmes de ménage, qui forment un groupe assez conséquent se montant à 16 % du total. Les employées sont nombreuses (20 % du total), nettement plus que chez les hommes, dans le commerce, l'administration (nombreuses secrétaires de mairie, ô combien précieuses pour fournir des faux-papiers, des tickets et cartes de ravitaillement) et les PTT. La catégorie du commerce de bouche (boulangères, bouchères, encore plus épicières, tenant souvent aussi un café, comme Mme Cagnat à Lainsecq) et de l'hôtellerie se monte à 11 % du total, ce qui est plus élevé aussi que chez les hommes. Même chose pour le groupe des enseignantes, ainsi que des lycéennes et étudiantes (pour la plupart agents de liaison) qui atteint 14 % de l'ensemble des femmes. Les femmes médecins, pharmaciennes, infirmières et les religieuses (généralement infirmières) forment un



Mme Cagnat (mouvement Résistance et Service National Maquis).

petit groupe (4 %). Enfin, à la différence des hommes où cette catégorie était très peu nombreuse, 13 % des femmes se sont déclarées « sans profession », ce qui n'est pas étonnant à cette époque où le travail féminin était moins répandu qu'à notre époque et où, dans les couples mariés, il était très fréquent que seul le mari ait une activité professionnelle, la femme assurant l'entretien du foyer et le soin des enfants²³.

La répartition entre les formations de Résistance

Troisième objet d'étude, la répartition par groupes ou formations de Résistance. Cette répartition n'est pas sans poser de sérieux problèmes. Il faut préciser d'abord que, comme pour les rubriques précédentes, on n'a pas de renseignements pour toutes les personnes retenues dans cette étude. Par ailleurs, certains résistants font des confusions entre les organisations de Résistance auxquelles ils ont appartenu (par exemple entre Libération-Nord et Ceux de la Libération). Mais le principal problème est celui-ci : certains résistants font état, de façon tout à fait logique, de plusieurs appartenances, successives ou même parfois simultanées. C'est le cas d'abord de membres (hommes surtout) du Front national et des FTP : beaucoup ont commencé leur activité résistante au sein du Front national, à partir de l'été 1941, et sont passés ensuite, en 1943 ou 1944, à la lutte armée au sein des FTP (Francs-Tireurs et Partisans français). Faut-il les classer dans les deux organisations à la fois, au risque de se retrouver à la fin avec des chiffres supérieurs à celui des résistants de notre listing ? Ou décider de les classer dans un seul de ces deux groupes, mais selon quels critères ?

Le même dilemme se retrouve pour d'autres organisations. C'est le cas de membres du mouvement Résistance, implanté essentiellement en Puisaye en 1943 et au début de 1944 : beaucoup sont passés ensuite au Service National Maquis. D'une part, comme cela a été dit précédemment, parce que la plupart des responsables du mouvement Résistance ont été arrêtés au printemps 1944 et que le mouvement s'en est trouvé très affaibli, mais aussi parce qu'il peinait à obtenir des armes, alors que le Service National Maquis, qui était en train de s'implanter dans cette région, en recevait en

abondance par parachutage. De nombreux membres du mouvement Résistance (André Cagnat, Jean-Paul Allard, Jacques Tissu, Raymond Thomasset, etc.) se sont alors intégrés dans les maquis en cours de formation du Service National Maquis.

Dans d'autres cas, des résistants ont pu se trouver coupés des responsables de leur organisation, à la suite d'attaques, d'arrestations, et chercher à s'intégrer à d'autres groupes présents dans la région. Leur seul désir était de pouvoir combattre et ils se moquaient bien des tendances politiques



Raymond Thomasset (mouvement Résistance et Service National Maquis).

des différents groupes de résistance existant dans l'Yonne, tendances qu'ils ignoraient d'ailleurs très souvent, ou qui les laissaient indifférents. C'est ainsi que de jeunes réfractaires cachés dans la région de la Puisaye avaient été contactés en février 1944 par un responsable des FTP, Paul Dubois (« Charlot »), qui promettait de les incorporer dans un maquis. Mais ce responsable

ayant été arrêté le 2 mars 1944 par les Allemands et déporté, ces jeunes réfractaires n'ont plus eu de contact avec cette organisation. Ils n'ont donc pas hésité lorsque des responsables du Service National Maquis leur ont proposé, en juin 1944, de rejoindre un des maquis de cette organisation.

Le cas le plus embarrassant enfin est celui des personnes qui se réclament à la fois de Bayard et du réseau Jean-Marie Buckmaster. Il semble en effet que de nombreux résistants du Jovinien et de l'Aillantais n'aient pas fait de différence entre ces deux groupes qui effectivement, pour de nombreuses raisons, étaient très proches²⁴ et, dans leur demande de carte CVR, aient revendiqué cette double appartenance. Mais on trouve aussi des résistants qui se réclament à la fois du Front national et de Bayard, ou du Front national et de Jean-Marie Buckmaster, plus rarement de Bayard et de Libération-Nord (Paul Herbin lui-même par exemple).

Nous avons donc décidé de compter toutes les appartenances revendiquées, ce qui implique bien entendu de ne pas donner de résultats en chiffres exacts mais en pourcentages.

Le groupe qui vient en tête, ce sont les FTP, avec 20,5 % du total général, hommes et femmes réunis. Si l'on y ajoute l'autre formation dépendant du PCF, le Front national (10,5 %), les deux organisations résistantes à direction communiste totalisent 31 %, presque un tiers du total des résistants de notre étude. Il faut remarquer que, tout à fait logiquement, chez les femmes, l'appartenance au Front national prédomine alors que, chez les hommes, le Front national n'arrive qu'au tiers des effectifs des FTP.

En seconde position on trouve le réseau Jean-Marie Buckmaster, qui atteint 16 % du total (surtout des hommes, à plus de 90 %). Le Service National Maquis arrive en troisième position, avec 13 % du total. En quatrième position, presque à égalité, on trouve Bayard (12 % du total) et Libération-Nord (11,5 %). En dernière position parmi les organisations les plus importantes dans l'Yonne, le mouvement Résistance (7 % du total).

Le reste (7,5 %) se trouve dispersé entre des formations aux effectifs beaucoup plus modestes : 2 % du total pour l'ORA, moins de 1 % chacun pour Ceux de la Libération, Kléber, l'OCM, le BOA, les réseaux F2, Vélite-Thermo-

pyles, Ronsard-Troène, Bordeaux-Loupiac, etc. Font partie également de cette catégorie les personnes qui ont été arrêtées et déportées en tentant de franchir la frontière espagnole dans le but de rejoindre l'Afrique du Nord ou la Grande-Bretagne, et les prisonniers de guerre qui ont été internés, en

LE GROUPE QUI VIENT EN TÊTE, CE SONT LES FTP, AVEC 20,5 % DU TOTAL GÉNÉRAL, HOMMES ET FEMMES RÉUNIS.

général à la suite d'une tentative d'évasion ou de refus de travail, dans les camps de punition de Rawa Rushka ou de Kobierzyn²⁵. Ajoutons enfin que 16 personnes de notre listing sont des résistants isolés, ayant obtenu leur carte CVR alors qu'ils ne faisaient partie d'aucune organisation.

La question qui se pose bien évidemment est celle-ci : ce classement reflète-t-il la réalité, ou les biais que nous avons repérés précédemment (notamment la meilleure défense de leurs droits pour les résistants de certaines organisations que pour d'autres) rendent-ils ce classement sans valeur ? C'est une question bien délicate et sans aucun doute les membres d'organisations situées en mauvaise position ne manqueront-ils pas de contester ces résultats ! Pourtant, il ne nous semble pas déraisonnable de les croire assez représentatifs de la réalité. En effet, à ceux qui s'étonneraient de voir les formations communistes, Front national et surtout FTP, largement en tête, il suffit de rappeler que ces deux formations étaient les seules à couvrir l'ensemble du département. Il existait des petits groupes du Front national dans de nombreux villages et la totalité des villes, dans tout le département et on trouve des maquis et plus tard des compagnies FTP dans la plupart des régions de l'Yonne (avec seulement une relative faiblesse en Puisaye).

Au contraire, toutes les autres organisations n'ont eu qu'un ancrage local ou au mieux régional : le réseau Jean-Marie Buckmaster, centré sur l'Aillantais et le Jovinien, n'a essaimé qu'un peu dans l'ouest et le nord du département. Le groupe Bayard, né à Joigny, s'est développé dans le Jovinien et le Migennois mais n'a guère débordé ces régions. Libération-Nord s'est développé et a recruté essentiellement dans le Tonnerrois

et l'Avallonnais, et un peu aussi à Auxerre. Le Service National Maquis ne s'est développé, tardivement, au printemps 1944, qu'en Puisaye et un peu dans l'Auxerrois (Maquis 4) et la forêt d'Othe (Maquis 6 Bourgogne). Le mouvement Résistance n'a existé qu'en Puisaye et dans l'Auxerrois, tandis que l'ORA n'a guère débordé de l'Auxerrois. Il est donc assez logique que tous ces mouvements aient eu des effectifs inférieurs aux organisations dépendant du PCF, les seules à avoir une implantation couvrant l'ensemble du département. Il est cependant probable que certaines organisations, l'ORA en particulier et le Service National Maquis, soient quelque peu sous représentées par rapport à leur importance numérique réelle.

Le croisement des renseignements concernant la profession exercée pendant l'Occupation et l'appartenance à une organisation de résistance n'est pas sans intérêt pour tenter de répondre à la question : adhère-t-on par hasard à telle ou telle organisation de Résistance, celle qui existe à proximité ou dont on connaît un membre, ou est-ce le résultat d'un choix délibéré, correspondant à une catégorie socio-professionnelle, à un milieu social précis ? On peut ainsi repérer des relations assez nettes : en ce qui concerne le monde paysan, agriculteurs (hommes et femmes) et ouvriers agricoles, on trouve nettement en tête les formations d'inspiration communiste, Front national et surtout FTP, et le réseau Jean-Marie Buckmaster. Pour ce dernier groupe, l'influence très forte du vétérinaire Argoud qui a recruté de nombreux agriculteurs dans l'Aillantais explique sans doute cette importance du monde paysan dans les rangs de ce réseau. Si Libération-Nord compte également un nombre assez important d'agriculteurs, par contre Bayard en compte fort peu, ce qui peut s'expliquer par le recrutement essentiellement urbain de ce groupe. Mais les FTP sont pratiquement les seuls à recruter dans les métiers de la forêt (bûcherons, scieurs, etc.) et chez les carriers. Ceci est confirmé par le fait que près de la moitié des ouvriers, des manœuvres et des apprentis se retrouvent aux FTP ou au Front national, alors que Jean-Marie Buckmaster et surtout Libération-Nord n'en comptent que très peu. Pour les autres secteurs socio-professionnels, les conclusions sont moins nettes du fait de la dispersion des données entre professions et on peut seulement faire

[LE DOSSIER]

quelques constatations : les employés d'administration ainsi que les instituteurs sont assez nombreux au sein du Front national, tandis que les employés du chemin de fer font partie surtout du groupe Bayard et des FTP.

Sans grande surprise, on trouve nettement moins d'étudiants, de patrons, de policiers et gendarmes, et surtout de médecins au Front national et aux FTP que dans les autres formations importantes, Libération-Nord, Bayard et Jean-Marie Buckmaster. Enfin le mouvement Résistance se caractérise par un nombre proportionnellement élevé d'étudiants, de patrons, de médecins et de prêtres, et un nombre très faible d'ouvriers. Ces données semblent donc confirmer, en gros, que les résistants, quand ils avaient



Pierre Argoud (responsable réseau Jean-Marie Buckmaster, mort en déportation).

le choix, rejoignaient l'organisation qui leur semblait la plus proche de leur milieu social et de leurs convictions politiques. Il est évident que les organisations communistes recrutent essentiellement au sein de la petite paysannerie, du monde ouvrier et des employés d'administration et de services (PTT, chemin de fer), alors que le recrutement des autres organisations est plus varié et concerne tous les milieux sociaux. Cependant il existait au sein des FTP des résistants (Guy Garoche par exemple) qui ne faisaient pas partie du prolétariat et qui n'adhéraient aucunement aux idées communistes et on trouve quelques (petits) patrons, quelques ingénieurs ainsi que des gendarmes au sein du Front national et même des FTP. En effet, pour de nombreux résistants, le problème n'était pas tant de choisir son organisation que d'en trouver une. Par ailleurs de nombreux jeunes n'avaient pas encore de convictions politiques bien assurées et leur seul souci était de se battre contre l'occupant : beaucoup

ne savaient d'ailleurs pas très bien, à l'été 1944, quelle était « l'étiquette » politique du groupe qui les avait recruté et s'en moquaient totalement, la confiance dans leur groupe et leur chef l'emportant de beaucoup sur toute considération politique ou idéologique. Mais c'est sans doute moins vrai pour ce qui concerne les résistants plus âgés, les sédentaires engagés dans la Résistance dès 1942 ou 1943, qui avaient des convictions politiques plus affirmées.

Combien de résistants ?

La question qui se pose enfin est celle-ci : est-ce qu'on peut baser une estimation des effectifs de la Résistance icaunaise sur le nombre de cartes CVR attribuées aux résistants et résistantes icaunaises ? La réponse est clairement non : comme nous l'avons vu, l'attribution des cartes CVR s'est effectuée en fonction de critères définis par la loi, qui ont eu pour résultat de laisser de côté un assez grand nombre de demandeurs qui n'avaient pourtant pas, à notre sens, démerité.

Les critères légaux avaient pour but, ce qui paraît normal, d'écarter du bénéfice de l'attribution de la carte CVR les résistants « de la dernière heure ». Mais cela entraîne des conséquences assez curieuses. Deux résistants engagés à la fin juillet ou même en août 1944 au sein du maquis Verneuil des Iles Ménégrier ont pu se trouver mêlés à de sérieux combats, à la fin du mois d'août, à Saint-Moré ou à Pontaubert : l'un a été blessé lors de ces combats, l'autre pas. Le premier a pu bénéficier de la carte CVR, parce que blessé au titre de la Résistance, le deuxième non : avait-il démerité par rapport à son camarade ? Nous avons aussi fait remarquer que bien peu de maquisards de l'Yonne s'étaient réellement engagés dans un maquis au moins 90 jours avant le 6 juin 1944. Une partie de ceux-là ont bénéficié d'attestations un peu complaisantes quant à la date réelle de leur engagement et ont obtenu leur carte, d'autres, non.

Un autre souci exprimé par la législation était celui d'écarter les « faux » résistants, ceux qui n'avaient accompli que des actions isolées, éphémères ou peu risquées, ou en dehors de toute organisation. Mais là aussi les choses ne sont pas simples : les époux Chanteloze, horticulteurs-fleuristes à Auxerre, ont hébergé en septembre 1942, pour une nuit, sans faire partie d'un groupe

de résistance et pour dépanner une de leurs amies qui faisait partie d'une organisation (Ceux de la Libération) qui s'occupait de faire passer en zone sud des aviateurs alliés, deux aviateurs qui ont malheureusement été arrêtés à leur passage de la ligne de démarcation. La police allemande n'a pas tardé à remonter la filière et à arrêter les membres du réseau, y compris les époux Chanteloze et leur fille Marie-Louise Chamoy. Tous les trois ont été déportés, seule Marie-Louise Chamoy a eu la chance de revenir de déportation. Ces trois personnes ont reçu (à titre posthume pour les parents Chanteloze) leur carte CVR, ce qui est parfaitement conforme aux critères de la loi. Mais bien d'autres personnes, dans l'Yonne, sans faire formellement partie d'une organisation reconnue, ont eu de nombreuses reprises hébergé des responsables clandestins de la Résistance ou des aviateurs alliés, les ont aidés, cachés, ont transmis des renseignements, etc. Ayant eu la chance de ne pas être dénoncées et arrêtées, un certain nombre d'entre elles ont vu leurs demandes rejetées.

Bien sûr, il est possible que certaines n'aient pas convenablement rempli leur dossier, ou qu'elles n'aient pas pu, ou pas pris la peine d'obtenir les attestations nécessaires, mais les actions accomplies, elles, étaient tout aussi réelles que celles revendiquées par d'autres demandeurs plus opiniâtres ou plus chanceux.

Ce sont toutes ces raisons qui expliquent notre décision d'accepter dans notre étude statistique une grande partie des personnes dont la demande avait été rejetée, après examen des pièces de leur dossier et en ayant pris soin d'écarter tous ceux dont la demande ne nous paraissait pas sérieusement fondée. Mais nous avons aussi déjà expliqué que de nombreuses personnes qui avaient eu des activités incontestables de résistance n'ont pas éprouvé le besoin de faire une demande de carte CVR. Pour toutes ces raisons, il nous paraît absolument impossible (ce que des chercheurs dans d'autres départements ont pourtant fait, et qui a été dénoncé par certains historiens) de déduire le nombre de résistants du nombre de cartes CVR distribuées [26]. Tout juste pourrait-on risquer une hypothèse : en partant de plus de 2 000 demandes acceptées et rejetées que nous avons conservées dans notre étude,

peut-être peut-on évaluer le nombre de personnes qui ont eu une activité réelle et prolongée (c'est-à-dire pas seulement occasionnelle) de résistance dans notre département dans une fourchette comprise entre 3 000 et 4 000 personnes.

Cette question de l'évaluation des effectifs de la Résistance en France reste de toute façon très controversée : beaucoup d'historiens en ont montré les difficultés et se sont refusés à émettre des hypothèses. Olivier Wieviorka, dans sa très récente et très remarquable *Histoire de la Résistance* (voir compte-rendu de Joël Drogland dans ce même bulletin) ose pourtant le faire. Après avoir rappelé que l'administration française a attribué au total, jusqu'à la fin de l'année 2008, 262 730 cartes CVR, il écrit : « *Compte tenu des refus opposés pour de bonnes ou de mauvaises raisons à des résistants et de la sous-estimation de la résistance civile, on peut considérer que l'armée des ombres a au total rassemblé de 300 000 à 500 000 hommes et femmes* », ce qui représenterait entre 0,8 et 1,2 % de la population française de l'époque (39 millions d'habitants environ, compte tenu de l'absence de plus d'un million de prisonniers de guerre). L'estimation que nous proposons, 3 à 4 000 personnes pour le département de l'Yonne (environ 270 000 habitants à l'époque), se situe à peu près dans le même ordre de grandeur (entre 1,1 et 1,4 %) et n'est peut-être pas déraisonnable. ■■■

Notes

[1]. Parmi les déportés, le groupe important des jeunes maquisards entrés en Résistance au printemps 1944 est très peu représenté ; lorsque les Allemands capturaient des maquisards, dans les combats du printemps et surtout de l'été 1944, ils les exécutaient la plupart du temps et ne les déportaient pas.

[2]. Comme dans les autres départements, l'ONACVG de l'Yonne sert de relais entre le ministère des Anciens Combattants et les associations d'anciens combattants. Sa mission prioritaire est d'assurer la reconnaissance et la réparation accordées par la Nation aux personnes victimes des conflits. A ce titre, l'Office s'occupe des pensions de retraite, des droits d'invalidité, etc. et gère de nombreux dossiers personnels classés par conflit (guerre de 14-18, guerre de 39-45, Indochine, Algérie, interventions récentes au Liban, au Tchad, etc.). Il a aussi d'autres missions, notamment la mémoire, la solidarité, etc.

[3]. Pour des raisons de gestion interne (versement des retraites, etc.), les services de l'ONACVG ont dû déplacer des pièces des dossiers CVR vers les dossiers « carte du combattant », ce qui explique qu'une partie des dossiers CVR soient incomplets. Nos remerciements vont aussi à Arlette Clément,

employée de l'ONAC Yonne, qui nous a très aimablement et efficacement aidés à pénétrer le « maquis » complexe des appellations, catégories, règlements, etc.

[4]. Nous n'avons pas tenu compte dans cette étude des dossiers (plusieurs centaines) déposés dans l'Yonne par les personnes qui n'y résidaient pas pendant les années 1940-1944 et qui avaient participé à la Résistance dans d'autres départements, ou hors de la métropole.

[5]. De façon aisément compréhensible, les jeunes résistants ne se souciaient guère, dans les années 50, de leur retraite, ce qui n'était plus le cas dans les années 70 et 80 (la carte du combattant donne aujourd'hui droit, à partir de 65 ans, à une retraite d'environ 550 euros et, à partir de 75 ans, à un abattement d'une demi-part sur l'impôt sur le revenu).

[6]. Nous avons écarté un certain nombre de dossiers qui étaient vides de renseignements ou dont les demandes ne faisaient état d'aucune activité résistante.

[7]. Nous nous sommes ici largement inspirés (en essayant de simplifier au maximum, car la question est d'une grande complexité) de l'article de Serge Barcellini, *Les résistants dans l'œil de l'administration ou l'histoire du statut de combattant volontaire de la Résistance*, in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 178, avril-mai 1995 et de celui d'Olivier Wieviorka, *Les avatars du statut de résistant en France (1945-1992)*, in *20^e siècle*, revue d'Histoire, 1996, vol. 50, p. 55-66.

[8]. Nous avons recueilli de nombreux témoignages de ce fait auprès de résistants icaunais, notamment du Service National Maquis et de Libération-Nord.

[9]. Mais les internés et déportés pour raisons politiques (généralement des communistes) sont exclus de ces dispositions, et les commissions y veillaient...

[10]. « *Le liquidateur est pour chaque organisation celui qui peut identifier qui était membre de cette organisation. A l'origine, c'est le chef de l'organisation, puis après son décès, son adjoint, puis l'adjoint de l'adjoint, etc.* » [S. Barcellini, art. cité].

[11]. Le comble c'est que, d'après les archives du BCRA, le groupe qui devait baliser le terrain n'a pas fonctionné correctement et l'avion a dû repartir sans avoir largué ses containers. Certes l'acceptation de leur demande était parfaitement justifiée en droit par le fait que l'Armée des Volontaires était homologuée comme unité combattante et que la date de leur engagement dans cette formation se situait bien avant la période exigée. Il n'empêche : l'absence de revendication d'une quelconque autre action résistante après 1941 rend l'attribution de ces cartes assez choquante. Sur l'activité d'un groupe de l'AV dans l'Yonne en 1941, voir le bulletin *Yonne-mémoire* n° 24, paru en novembre 2010. Une étude plus approfondie de ce groupe éphémère dans l'Yonne paraîtra ultérieurement.

[12]. Notons que des demandes qui avaient été acceptées par la commission départementale ont été refusées ensuite par la commission nationale, et qu'inversement la commission nationale, saisie d'un recours, a pu accorder la carte de CVR à un demandeur débouté par la commission départementale. Ajoutons que le préfet a le droit d'examiner les dossiers et éventuellement de désavouer les décisions de la commission départementale.

[13]. Mais c'était le cas de bien d'autres maquisards, appartenant à d'autres formations, qui ont bénéficié

d'attestations un peu complaisantes quant à la date de leur engagement...

[14]. Nous avons parfois rencontré, au cours de nos recherches, quelques cas d'affablateurs, mais rarement, il faut bien le dire, de ce niveau.

[15]. Nous avons ainsi exclu une petite centaine de demandes de notre base d'étude statistique. Autre fait choquant : nous avons trouvé, parmi les résistants qui ont obtenu leur carte CVR, le nom d'un résistant de la région de Charny dont nous savons de façon certaine, grâce à de nombreux témoignages concordants, qu'il s'est comporté de façon tout à fait indigne, criminelle, lors de l'été 1944, dans des opérations d'épuration « sommaire ». Bien sûr, la commission ne pouvait le savoir et l'individu en question ne s'en est pas vanté...

[16]. Ainsi Yoland Coilly, ou Yves Pasquier.

[17]. Ce qui prouve bien que les femmes ayant participé à la Résistance dans le département, pour les raisons que nous avons exposées dans le début de cet article, ont de façon évidente déposé beaucoup moins de demandes que les hommes.

[18]. Il s'agit de Thérèse Minard, fille d'Abel Minard (résistant FTP fusillé au printemps 1942 à Egriselles) et de Mariette Minard.

[19]. Nous avons pris la précaution de ne tenir compte que des professions déclarées pendant la période de l'Occupation, et non des professions exercées à la date de la demande de carte CVR.

[20]. On connaît le jugement porté par François Mauriac sur la classe ouvrière française en août 1943 : « *Seule la classe ouvrière dans sa masse aura été fidèle à la France profanée* » [cité dans Marcot, *Dictionnaire historique de la Résistance*, p. 900]. Sur ce sujet, voir aussi Olivier Wieviorka, *Histoire de la Résistance*, 2012, p. 410-412.

[21]. Nous avons classé les employés SNCF dans le secteur tertiaire parce qu'en général il n'est pas indiqué dans leurs dossiers s'il s'agit d'ouvriers (mécaniciens, menuisiers comme Louis Riglet, etc.) ou d'emplois non manuels.

[22]. Pourtant Marcel Hahn, imprimeur à l'Universelle, appartenant au FN depuis 1942 et dont l'activité au service de la Résistance icaunaise est attestée par les témoignages de Cornillon et de Fovet, a vu sa demande de carte CVR rejetée.

[23]. Pour une analyse plus détaillée des professions féminines, se reporter à l'article déjà cité de Frédéric Gand, dans *Yonne-Mémoire* n° 27, mai 2012.

[24]. Paul Herbin, chef du groupe Bayard, avait dans un premier temps affilié son groupe à Libération-Nord (dont le responsable civil pour l'Yonne était Pierre Vauthier, professeur à Joigny et ami de Herbin). Mais comme Libération-Nord ne pouvait lui apporter les armes qu'il espérait, il avait dans un deuxième temps affilié son groupe au réseau Jean-Marie qui, en tant qu'organisation du réseau britannique Buckmaster, dépendant du SOE (Service Operations Executive), recevait d'assez nombreux parachutages. C'est ce qui explique que de nombreux résistants de cette région se réclament des deux organisations.

[25]. Les autres déportés résistants sont classés parmi les organisations de résistance dont ils faisaient partie avant leur arrestation.

[26]. Jean-Marie Guillon écrit : « *Aussi n'accordons-nous aucune valeur au prétendu pourcentage de résistants rapporté à la population totale d'un département que certaines études fournissent à partir des dossiers CVR* » [*La Résistance dans le Var*, thèse, p. 335].

La Seconde Guerre mondiale malmenée par le programme d'histoire en première (programme 2011)

par Frédéric Gand et Bernard Dalle-Rive

L'ancien programme

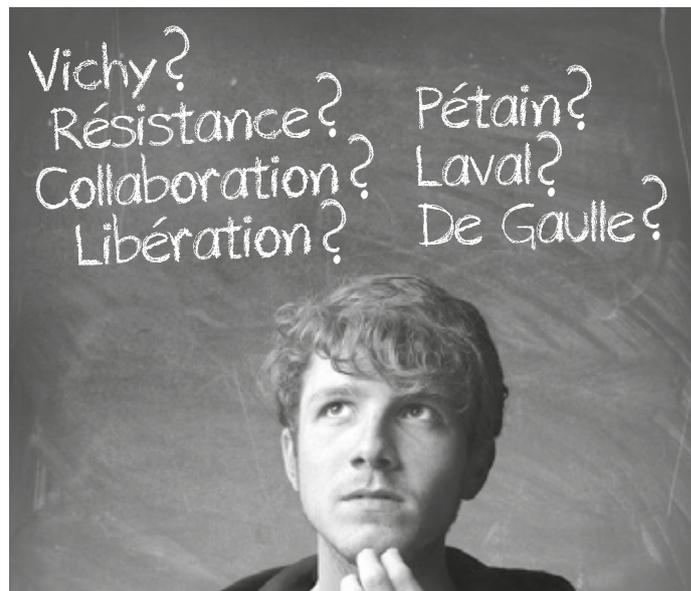
En une décennie, l'enseignement de la Seconde Guerre mondiale a connu un profond bouleversement qui ne laisse pas d'interroger. Les horaires et les leçons ont fondu comme peau de chagrin. Jusqu'au nouveau programme de 2004, la Seconde Guerre mondiale occupait les classes de terminale pendant pratiquement tout le premier trimestre. Les grandes phases de la guerre précédaient l'étude de l'Occupation et de la Résistance en Europe pour finir sur une leçon consacrée à La France (campagne de France, Vichy, collaboration...). A partir de 2004, le programme a rejeté la guerre en classe de première, conservant toutefois en terminale deux leçons sur les conséquences du conflit : Le monde en 1945 et Bilan et mémoires de la Seconde Guerre mondiale.

Les élèves de première étudiaient désormais la guerre dans un thème intitulé *Guerre, démocratie et totalitarismes (1914-1945)*. 25 heures y étaient consacrées pour aller de la Grande Guerre à la Seconde en passant par l'étude du Front populaire et des totalitarismes. La Seconde Guerre mondiale était vue plus rapidement que dans le précédent programme (grandes phases, politique nazie d'extermination et la France dans la période) mais l'essentiel était encore enseigné.

Le nouveau programme

Le nouveau programme de première de la rentrée 2011 a profondément modifié l'approche de l'enseignement de l'histoire d'une façon générale, et de la Seconde Guerre mondiale en particulier. Le thème s'intitule désormais *La guerre au XX^e siècle* et propose d'étudier d'abord la Première Guerre mondiale, suivie immédiatement par la Seconde, sans transition aucune.

Trois leçons viennent ensuite : *Des espoirs de paix aux lendemains des conflits : la SDN et l'ONU*, puis *La guerre froide* (conflit idéologique, conflit de puissances) et enfin *Les nouvelles conflictualités* (Guerre du Golfe, Sarajevo et Attentat du 11 septembre 2001). Le tout en 16 heures de cours ; nul besoin d'être un enseignant chevronné pour mesurer l'ampleur de la tâche, proprement impossible à mettre en œuvre ! Les compléments de programme destinés à aider les enseignants précisent que le thème doit « étudier la ma-



Fotolia, D.R.

nière dont les deux conflits mondiaux témoignent de l'entrée dans l'ère de la guerre totale, aboutissant à la prise de conscience progressive de la nécessité d'une régulation mondiale pour préserver la paix ». Ils ajoutent : « Pour chaque conflit, la guerre est abordée en privilégiant la place des hommes (...) et la manière dont les individus, les groupes et les nations ont été marqués par les situations de violence extrême ». Et ces compléments ajoutent au sujet de la leçon titrée *Guerre d'anéantissement et génocide des Juifs et des Tziganes* : « La Seconde Guerre mondiale témoigne d'un degré supplémentaire dans la guerre totale (...) par la volonté d'anéantissement de l'adversaire, qu'il soit militaire ou civil, doublée par la volonté politique d'exterminer spécifiquement certaines catégories de populations (génocide des Juifs et des Tziganes, indépendamment de leur nationalité). »

Une « conception compassionnelle » de l'histoire

Comment en est-on arrivé à cette vision comparatiste des deux guerres et pourquoi réduire ces conflits à leur dimension émotionnelle et psychologique, celle de l'expérience combattante pour 14-18 et celle de l'anéantissement pour 39-45 ?

Une polémique, surgie au printemps dernier dans le magazine *L'Histoire*, permet de clarifier quelque peu la question. Une historienne, Annette Wieviorka¹, y faisait deux reproches à l'historien principal responsable de ce nouveau programme, Laurent Wirth². D'abord d'être un historien de cour au service du prince, Nicolas Sarkozy, et ensuite de son désir de gommer la différence entre les deux guerres mondiales, mais aussi celles qui suivirent (Indochine, Afghanistan...), pour ne garder qu'une mémoire douloureuse mais collective des morts pour la France. Enfin d'avoir sacrifié la discipline historique sur l'autel du culte de l'émotion : « Une conception compassionnelle d'une histoire tendant à faire communier les adolescents dans la douleur du passé ».

Laurent Wirth a bien sûr répondu à l'article de sa consœur et a juré son indépendance³. Là n'est pas notre propos. Sa défense révèle une conception du programme inadaptée à des classes de première et oscillant au mieux entre inconscience et méconnaissance des capacités d'un élève d'environ 16 ans. Un premier défaut

essentiel nous semble miner ce programme : l'éclatement de la chronologie. A l'accusation d'Annette Wieworka de « *décrire des guerres sans chronologie et sans contexte* » et dont « *les hommes au pouvoir pendant cette période sont pratiquement absents, comme le sont l'Alsace-Lorraine ou les notions de patriotisme ou de nationalisme...* », Laurent Wirth répond que « *le professeur peut s'appuyer sur les repères mis en place en troisième [...]* ». Il ajoute que « *le professeur peut articuler les thèmes et les questions dans un ordre différent de celui de leur présentation* ». Pourquoi alors proposer un programme rompant délibérément avec la chronologie si l'enseignant peut la rétablir, ce que beaucoup ont fait d'ailleurs ?

Certes la Résistance est abordée, mais son étude vient en fin d'année, longtemps après avoir vu la guerre et juste après avoir étudié l'enracinement républicain des années 1880. Vichy et l'Occupant allemand ne sont pas véritablement prévus dans la leçon sinon sous le seul aspect de la collaboration dans la persécution antisémite, la Révolution nationale étant réduite à la portion congrue. La Résistance n'est abordée, ou presque, que sous l'angle de la refondation républicaine, ce qui est une vision un peu étriquée du sujet ! Un tel programme laisse par ailleurs très peu de temps à l'approfondissement et à la présentation des grands acteurs (Pétain, Laval, De Gaulle...).

En fait, le programme comporte cinq thèmes qui orientent les sujets d'examens et les révisions nécessaires en cours d'année (pour les bacs blancs), obligeant, de fait, à suivre l'ordre des thèmes. Étudier le thème sur *Le siècle des totalitarismes* après le thème sur *La guerre au XX^e siècle* [s'arrêtant en 2001] et revenir sur le Front populaire en toute fin d'année est absurde. L'enseignant est tenu à un incessant et impossible va-et-vient chronologique qui est très perturbant et déstabilisant pour un élève de 15-16 ans. Le recours aux acquis des élèves pour justifier les orientations de ce programme ne tient pas : ce n'est pas parce que les élèves ont passé quelques heures en classe de troisième sur la Seconde Guerre mondiale qu'ils sont capables, deux ans après, de mobiliser les connaissances qui y sont attachées⁴.

Une conception thématique et comparatiste de l'histoire

La conception thématique et comparatiste du programme est un second problème car elle s'appuie sur une approche scientifique exigeante, qui s'applique dans le supérieur à des étudiants maîtrisant les faits et la chronologie mais qui ne peut être attendue d'un élève de lycée. Laurent Wirth affirme : « *Un programme de lycée doit être ouvert aux avancées de la recherche historique. L'historiographie de la Première Guerre mondiale a été largement renouvelée par le débat entre historiens* » et, en prenant l'exemple de l'étude comparée des régimes totalitaires : « *C'est l'occasion de montrer aux lycéens que l'écriture de l'histoire n'est pas figée une fois pour toutes* ». En fait, en prétendant ainsi préparer les élèves à des études supérieures, on n'obtient que le résultat inverse. Les élèves sont rebutés par cette histoire trop intellectuelle dont ils ne retiennent que des idées générales et relativisantes. Comment s'étonner ensuite que les élèves amalgament nazisme, fascisme et stalinisme ? Annette Wieworka le souligne au sujet de la notion de « guerre d'anéantissement » : « *Ce terme, lui non plus, ne va pas de soi. Et pour cause. Il englobe toutes les victimes, les combattants comme les civils.*

La véritable raison était d'économiser des postes en supprimant l'enseignement de l'histoire en terminale.

Stalingrad devient une bataille d'anéantissement où la souffrance du combattant allemand répond à celle du combattant soviétique. Tous les bombardements sont mis sur le même plan, ceux du Blitz par la Luftwaffe comme celui de Dresde par les Alliés, sans parler de la bombe atomique, « une arme contre les populations civiles ». Au total, dans le souvenir des élèves, la Grande Guerre est la répétition générale de la Seconde et le bombardement d'une ville, la rafle du Vél d'hiv ou la « Shoah par balles », pour ne citer que ces exemples, deviennent des illustrations équivalentes de l'anéantissement. L'un des rôles de l'histoire est de hiérarchiser les faits et de les contextualiser. La mode compassionnelle à l'œuvre dans ce programme conduit à l'opposé.

Une mise en place chaotique de ces nouveaux programmes

Face à ce nouveau programme, le malaise des enseignants est profond. Il provient aussi d'une mise en place chaotique. C'est la première fois qu'un programme est lancé sans tenir aucun compte des remarques des enseignants et de la communauté historique, malgré un semblant de consultation lancée alors que les programmes étaient déjà rédigés. C'est la première fois que les éditeurs ont bouclé les manuels sans avoir une connaissance totale du programme. Une première aussi quant à la mise en œuvre du programme la première année : les inspecteurs, y compris certains inspecteurs généraux, ne savaient pas comment répondre aux questions des enseignants ni quelle serait la nature précise du nouvel examen. Comment préparer des élèves à une épreuve mal définie et de surcroît à marche forcée ?

Les enseignants n'ont jamais cru que ce nouveau programme avait été fait pour éviter aux élèves « une accumulation factuelle » ni pour leur donner « les clés de compréhension essentielles ». La véritable raison était d'économiser des postes en supprimant l'enseignement de l'histoire en terminale. Certes l'horaire de première passait de 2,5 heures par semaine à 4 heures, mais il était facile de prévoir que l'étude de deux années en une serait une chimère. Des adolescents de 16 ans peuvent-ils assimiler une aussi grande masse de faits, de notions et de concepts que leurs prédécesseurs étudiaient en deux ans avec une maturité supérieure ? Si le but sincère de ce programme était de former des esprits critiques, il est largement manqué. On pourrait ajouter qu'Annette Wieworka s'est trouvée bien seule pour protester contre les défauts de ce programme et que l'on aurait aimé entendre davantage les historiens reconnus de cette période, ainsi que les associations concernées (l'Association des professeurs d'histoire-géographie s'est manifestée, mais tardivement)... ■■■

Notes

[1]. Annette Wieworka, directrice de recherches au CNRS, spécialiste de l'histoire juive au XX^e siècle et notamment de la déportation et de la Shoah ; article intitulé « *Aux larmes lycéens !* », in *L'Histoire* n°373, mars 2012.

[2]. Doyen d'histoire-géographie de l'Inspection générale et membre du Conseil supérieur des programmes, spécialiste de l'enseignement de l'histoire en France.

[3]. Laurent Wirth, droit de réponse in *L'Histoire* n° 374, avril 2012.

[4]. A noter que depuis la rentrée 2012, les instructions officielles proposent d'étudier en troisième les deux guerres mondiales selon une approche thématique... La même que celle imposée en lycée !

LE 16 JUIN 2013, VOUS AVEZ RENDEZ-VOUS AVEC L'HISTOIRE

Dans le cadre de Chemins de
LA RÉSISTANCE

40-44

Entrez dans l'histoire, sur les pas des résistants,
au cœur de l'épopée des maquis de l'Yonne...

MAQUIS 44

UNE RANDONNÉE-SPECTACLE

PROPOSÉE PAR L'ARORY ET La Compagnie L'Yonne en scène

Avec SYLVAIN LUQUIN / LUDOVIC FEMENIAS

Mise en scène de JEAN-PASCAL VIAULT / Conseiller historique : THIERRY ROBLIN

Sur une idée originale de Thierry Roblin et Jean-Pascal Viault

dimanche 16 JUIN 2013

à partir de 14 heures (Départ : mairie de la Ferté-Loupière)

Durée estimée de la randonnée (spectacle inclus) : 2 heures 30

- RANDONNÉE DE 12 KM* / Rendez-vous : parking de la mairie de La Ferté-Loupière, direction l'Étang de l'Ormercy, lieu d'implantation du maquis dit de l'Étang-Sec. / Entrée libre /

* RANDONNÉE accompagnée et commentée. La randonnée empruntant des chemins à travers champs et sous-bois, prière de s'équiper en conséquence.

• RENSEIGNEMENTS : L'Yonne en scène : ☎ 03 86 72 85 36 / Office du tourisme d'Aillant-sur-Tholon : ☎ 03 86 63 54 17 (jours ouvrables, 14h-15h) / www.ot-aillant.com
Office du tourisme de Charny : ☎ 03 86 63 65 51 (jours ouvrables, 14h-15h) / www.arory.fr / www.lyonne-en-scene.com

ARORY

• Association pour la Recherche sur
l'Occupation et la Résistance dans l'Yonne •

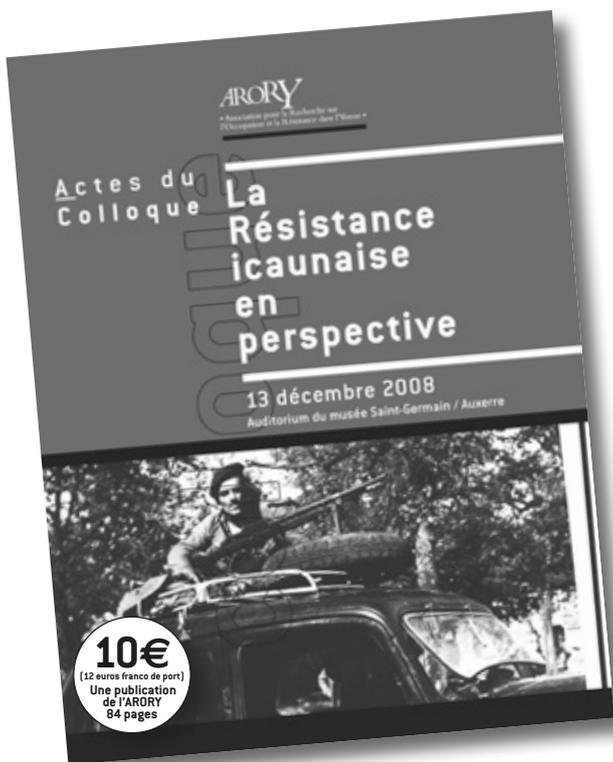
1999-2013
L'YONNE EN SCÈNE

Y
l'Yonne
CONSEIL GÉNÉRAL

LE DÉPARTEMENT DE
L'YONNE
LE SOUTIEN FRANÇAIS
Gardiens de la mémoire
de ceux tombés
pour la France

LE SOUVENIR
FRANÇAIS
Gardiens de la mémoire
de ceux tombés
pour la France

Mairie de La Ferté-Loupière
Mairie de Chevillon
ONAC
Office National des anciens combattants



**DÉCOUVREZ ET COMMANDEZ
le complément indispensable au livre
"UN DÉPARTEMENT DANS LA GUERRE / 1939-1945
OCCUPATION, COLLABORATION ET RÉSISTANCE DANS L'YONNE"**

Vous pouvez commander l'ouvrage auprès de l'Arory :
15 bis, rue de la Tour d'Auvergne - 89000 Auxerre, ou sur notre site www.arory.com, rubrique "Commander les actes".
Adresse mail : arory.doc@wanadoo.fr

publicité

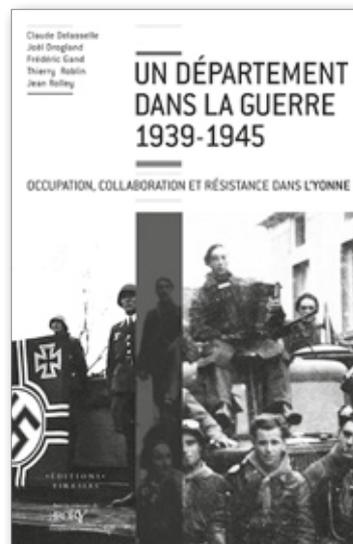
**DÉCOUVREZ
"UNE AUTRE HISTOIRE DE L'YONNE
PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE"**

**UN DÉPARTEMENT
DANS LA GUERRE
1939-1945**

OCCUPATION, COLLABORATION
ET RÉSISTANCE DANS L'YONNE

Ouvrage collectif de l'ARORY,
750 pages, 30 euros.

Commandez le livre auprès de l'Arory :
15 bis, rue de la Tour d'Auvergne -
89000 Auxerre, ou sur notre site
www.arory.com, rubrique
"Commander le livre".
Adresse mail :
arory.doc@wanadoo.fr



**Les Chemins de
LA RÉSISTANCE**

9 randonnées pédestres pour
**ENTRER
DANS L'HISTOIRE...**
sur les pas des maquisards de l'Yonne

Découvrez les principaux maquis de l'Aillantais et du Charnycois et les maquis Bourgogne de la forêt d'Othe

Maquis de l'Aillantais et du Charnycois

• Informations et dépliant disponible auprès de :
Office du tourisme d'Aillant-sur-Tholon : ☎ 03 86 63 54 17 / www.ot-aillant.com
Office du tourisme de Charny : ☎ 03 86 63 65 51
Association pour la Recherche sur la Résistance et l'Occupation dans l'Yonne :
www.arory.com / arory.doc@wanadoo.fr

Maquis Bourgogne

• Informations et dépliant disponible auprès de :
Mairie de Dixmont, rue de la mairie 89500 Dixmont, Mairie de Les Bordes
Association pour la Recherche sur la Résistance et l'Occupation dans l'Yonne :
www.arory.com / arory.doc@wanadoo.fr

